



SAINT-AMAND-LES-EAUX (59)

-Friche humide du complexe sportif « Notre Dame d'Amour

DIAGNOSTIC DE L'ETAT
ACTUEL DU SITE ET
PRECONISATIONS DE
GESTION

Novembre 2010

Maître d'ouvrage



2, Résidence l'Orée du Bois
62360 La Capelle-les-Boulogne

Tel : 03 21 30 53 01

Fax : 03 21 30 53 02

SAINT-AMAND-LES-EAUX (59)

-Friche humide du complexe sportif « Notre Dame d'Amour »-

DIAGNOSTIC DE L'ETAT
ACTUEL DU SITE ET
PRECONISATIONS DE
GESTION

Novembre 2010

Sommaire

SECTION A : DIAGNOSTIC GENERAL DU SITE	3
I. PRESENTATION GENERALE DU SITE	4
A. Localisation du site	4
B. Données administratives et superficie du site.....	5
C. Bref historique.....	5
D. Les inventaires et les classements	5
1. Inventaires et protection du patrimoine culturel et architectural.....	5
2. Inventaires et protection du patrimoine naturel	5
3. Documents d'urbanisme.....	7
E. Aménagements et gestion pratiquée sur le site	7
II. VOLET HYDRAULIQUE	9
III. DESCRIPTION ECOLOGIQUE DU SITE	10
A. Physionomie du site	10
B. La flore	14
C. La faune.....	16
IV. ÉTAT DES LIEUX DES USAGES SUR LE SITE	18
V. VALEUR ET ENJEUX DU SITE.....	19
SECTION B : DEFINITION DES ACTIONS DE GESTION ET DE PRESERVATION	20
I. OBJECTIFS DE GESTION ET OPERATIONS PROPOSEES	21
II. RECAPITULATIF TECHNIQUE ET STRATEGIQUE.....	25
III. FICHES DE SYNTHESE.....	26
ANNEXES.....	29

INTRODUCTION

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de la Scarpe aval est un document de planification qui concerne 75 communes autour de la Scarpe canalisée. Au sein de ce territoire, la Commission Locale de l'Eau a identifié des espaces à enjeux, qui sont des espaces définis au sein des zones humides et/ou inondables qui participent à l'atteinte des objectifs du SAGE (lutte contre les pollutions, maîtrise des écoulements, préservation des milieux humides). Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE Scarpe aval, le bureau d'étude Alfa a été missionné par le Parc naturel régional Scarpe-Escout, structure animatrice du SAGE Scarpe aval, pour établir l'état des lieux, ainsi que le diagnostic écologique de la friche humide du complexe sportif Notre Dame d'Amour située sur la commune de Saint-Amand-les-Eaux et espace à enjeu du SAGE.

Le Bureau d'études ALFA a été chargé de recenser et de décrire les habitats naturels présents, de recenser les espèces floristiques et faunistiques. Les inventaires ont été effectués au printemps 2010, période favorable pour inventorier un nombre d'espèces représentatif, permettant d'avoir une approche globale des richesses et potentialités du patrimoine naturel. Ils ne peuvent toutefois prétendre à l'exhaustivité (absence des espèces plus tardives).

La période est cependant favorable pour la description des habitats naturels qui permet d'accéder à une évaluation suffisante de l'intérêt écologique du site.

Afin de pouvoir proposer au mieux une évolution des mesures de gestion, le bureau d'études a également porté un regard sur le fonctionnement hydraulique du site et a réalisé un état des lieux des usages aussi précis que possible, par un recensement des activités, des acteurs et de leurs interventions sur le site.

Le dossier s'articule de la façon suivante :

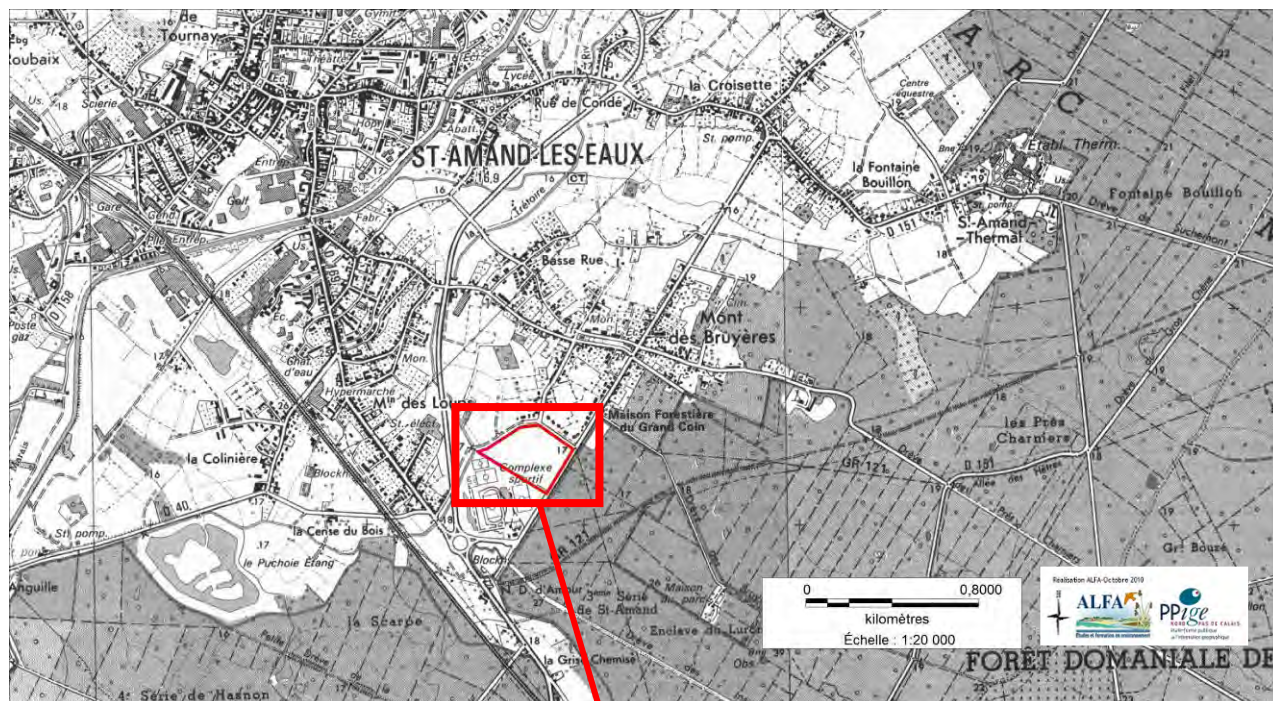
- un diagnostic général du site, qui permet de préciser les différentes entités en présence et le patrimoine naturel qu'elles abritent
- un volet relatif à la gestion (objectifs/opérations)

SECTION A : DIAGNOSTIC GENERAL DU SITE

I. PRESENTATION GENERALE DU SITE

A. LOCALISATION DU SITE

Le site d'étude correspond à la friche humide du complexe sportif « Notre Dame d'Amour » située sur la commune de Saint-Amand-les-Eaux dans le département du Nord. Cette dernière fait partie de la Communauté d'Agglomération « La Porte du Hainaut ».



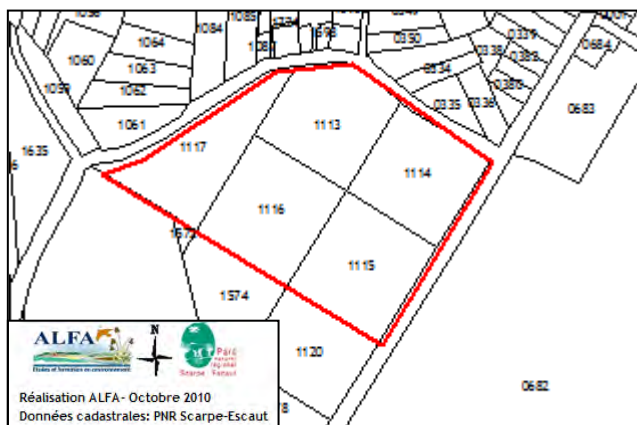
Localisation du secteur d'étude sur la commune de Saint-Amand-les-Eaux

B. DONNEES ADMINISTRATIVES ET SUPERFICIE DU SITE

Le site occupe les parcelles C1113, C1114, C1115, C1116 et C1117. Elles sont propriétés de Monsieur Olivier Boca qui les loue à la ville de Saint-Amand-les-Eaux.

Propriétaire	Coordonnées
M Olivier Boca	40, avenue Albert 1 ^{er} . 59300 Valenciennes

Le site occupe une superficie de **7.3 hectares**.



C. BREF HISTORIQUE

Autrefois, le site était constitué de pâtures, un point d'eau dans la parcelle servait au lavage du linge. Au début des années 1980, l'activité agricole cesse et du "deux-chevaux cross" est pratiqué. Des buttes avaient alors été modelées pour cette activité.

On note également à proximité du site, une ancienne décharge située sous la zone de tir à l'arc du Stade Notre Dame d'Amour.

La parcelle a vraisemblablement connu une évolution avec l'abaissement du niveau du canal à grand gabarit qui a provoqué sur le secteur une baisse de la hauteur de la nappe. Un certain assèchement de la parcelle a pu se faire sentir. Toutefois aucun élément antérieur n'est disponible pour juger de l'ampleur de l'évolution.

D. LES INVENTAIRES ET LES CLASSEMENTS

1. Inventaires et protection du patrimoine culturel et architectural

Le site inscrit « Le Moulin et ses abords » est présent sur la commune de St Amand-les-Eaux, mais n'a pas de proximité directe avec le site.

2. Inventaires et protection du patrimoine naturel

Le site d'étude est situé en bordure immédiate d'une zone d'inventaires ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique). L'existence de cette zone reconnue comme d'intérêt écologique permet d'envisager que le site est **potentiellement** riche en espèces végétales et animales et en habitats naturels d'intérêt patrimonial.

*Une ZNIEFF correspond à l'identification scientifique d'un secteur du territoire national particulièrement intéressant sur le plan écologique (article L. 411-5 du code de l'environnement). Dans sa conception, l'inventaire ZNIEFF est donc un **outil de connaissance** et non une **procédure de protection des espaces naturels**. Il n'a pas de portée normative, même si ces données doivent être prises en compte notamment dans les documents d'urbanisme ainsi que dans les études d'impact.*

L'inventaire ZNIEFF est bien un outil d'appréciation ou d'aide à la décision en matière d'aménagement et ne saurait imposer en lui-même une contrainte juridique directe. Toutefois il existe des jurisprudences récentes qui doivent inciter à considérer les éléments de la ZNIEFF.

ZNIEFF de type I 2^{ème} génération n°007-01: "Massif forestier de Saint-Amand-les-Eaux et ses lisères" :

Les ZNIEFF de type I sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.

La description de cette ZNIEFF de 2^{ème} génération n'est pas encore disponible.

ZNIEFF de type II n°7 "Plaine alluviale de la Scarpe entre Flines-les-Râches et la confluence avec l'Escaut" :

Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

Description issue de la fiche ZNIEFF fournie par la DREAL Nord - Pas-de-Calais (édition 1987) :*

Cette ZNIEFF s'étend sur une surface de 18100 ha.

Le complexe écologique de la Plaine alluviale de la Scarpe s'étend sur plus de 25 km de long depuis les communes de Flines-les-Râches et Lallaing jusqu'à la confluence avec l'Escaut entre Thun-St-Amand et Fresnes-sur-Escout.

La plaine alluviale de la Scarpe forme, dans sa partie aval, une large dépression à fond argilo-sableux renfermant localement des lits de Tourbe. Elle est bordée au sud et à l'est par les collines d'Ostrevent. La faible altitude et les pentes peu marquées associées à un réseau hydrographique d'une extrême densité sont les caractères physiques dominants de cette plaine alluviale encore aujourd'hui composée de nombreux espaces naturels d'une grande richesse biologique.

INTERET ECOLOGIQUE

La plaine de la Scarpe apparaît comme une entité écologique majeure de la région Nord-Pas-de-Calais. Hormis quelques milieux industriels particuliers (tertils, pelouses métalliques...), ce sont le caractère humide et la proximité de la nappe qui sont à l'origine de la spécificité de la plupart des habitats. Écosystèmes autrefois bien mieux individualisés et plus indépendants, ces habitats naturels ont été modelés par une histoire écologique et humaine commune qui les a rendus vulnérables aux aménagements. Or la plaine alluviale de la Scarpe abrite des sites d'un intérêt remarquable voire exceptionnel et aussi différents que les tourbières de Vred et Marchiennes, le complexe forestier de St-Amand-Raismes-Wallers, les landes tourbeuses de la sablière du Lièvre, la mare à Goriaux ou les nombreux marais et plaines inondables du cœur le plus humide de la vallée (marais de Wandignies-Hamage, marais du Vivier...). Les pratiques agricoles et sylvicoles ancestrales associées à la dynamique naturelle de la végétation se sont traduites par une grande diversité de biotopes conférant à cette plaine alluviale une valeur paysagère et une richesse biologique de premier ordre :

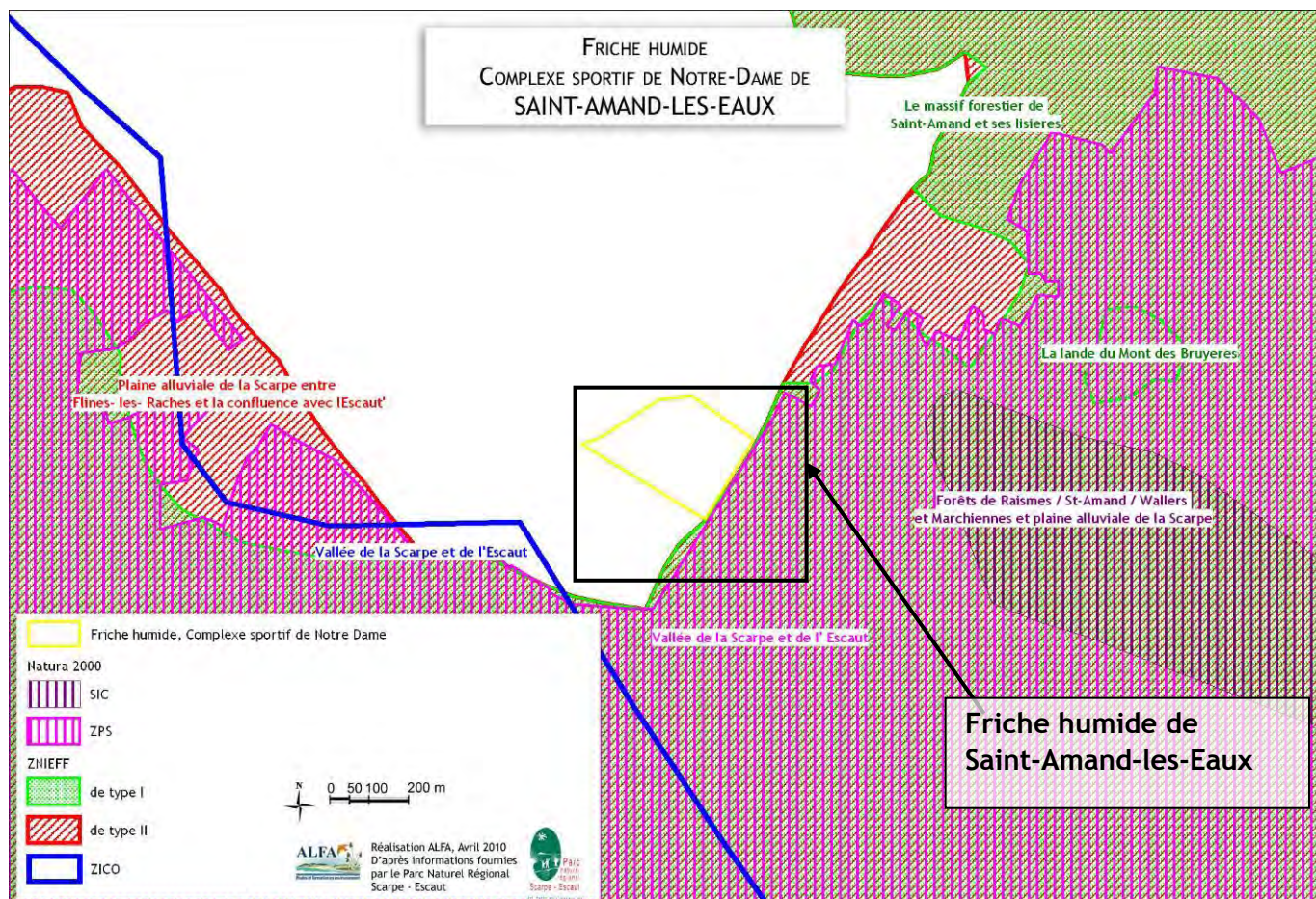
- Une soixantaine de communautés végétales dont certaines rarissimes et beaucoup d'autres en régression composent les paysages de cette plaine alluviale
- Près d'une centaine d'espèces végétales sont plus ou moins rares dont 40 sont aujourd'hui protégées

Une grande partie de l'avifaune régionale des zones humides et des grands ensembles boisés est présente avec un cortège important d'espèces rares et menacées dans le Nord-Pas-de-Calais mais aussi en France

À proximité immédiate, on recense également la zone d'intérêt de conservation pour les oiseaux (ZICO) n°59NC01 « Vallée de la Scarpe et de l'Escaut » au sein du site Natura 2000 n° FR3112005 du même nom. La commune est également intégrée dans le périmètre du Parc naturel régional du Scarpe-Escout.

La ville de Saint-Amand-les-Eaux est aussi considérée comme Zone Vulnérable (pollution de l'eau par les nitrates) via l'arrêté du 20 décembre 2002.

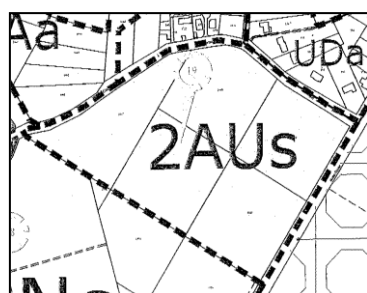
Le site s'inscrit donc dans une entité écologique particulièrement riche, ce qui justifie pleinement une approche fine, permettant de dégager l'intérêt patrimonial réel de la zone au sein de l'éco-complexe préalablement décrit.



3. Documents d'urbanisme

La zone d'étude est classée en « Zone actuellement non occupée » (2AUs) au PLU et plus précisément à une zone à vocation d'accueillir des activités sportives, de loisirs et de tourisme.

Extrait du PLU du 12 février 2009



Elle correspond à une zone actuellement non équipée destinée à recevoir des opérations d'ensemble lorsque les équipements publics auront été réalisés. Cette zone ne pourra être urbanisable qu'après une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme.

Plusieurs zones 2 AU ont été identifiées :

- 2AUe à vocation d'accueillir des activités économiques.
- 2AUa à vocation d'accueillir de l'habitat.
- 2AUs à vocation d'accueillir des activités sportives, de loisirs ou de tourisme.

E. AMENAGEMENTS ET GESTION PRATIQUEE SUR LE SITE

La mairie assure la fauche sur la zone du ball-trap (peu avant que ces derniers aient lieu). La Société de chasse du Mont des Bruyères entretient la périphérie du site (côté habitation) et quelques layons à l'intérieur du site par broyage.

Il y a eu auparavant (environ 10 ans) la mise en place d'une culture à gibier (maïs) sur la parcelle C1117.

Les fossés sont curés par la commune (sous-traitance à une entreprise). Les boues de curage sont laissées sur place.

Une clôture électrique est mise en place côté “habitations” et est gérée par la Fédération Départementale des chasseurs.

Le long de la route principale des remblais ont été faits (béton, bitume...), il y a déjà plus d’une dizaine d’années. C’est sur cette zone que se développent des espèces potentiellement invasives (Pois de senteur, Vigne Vierge...).

Plus récemment, des dépôts de boues de curage ont été réalisés sur cette même bordure (curage de l’étang de pêche du complexe sportif) en fin d’été sur une surface de quelques dizaines de m² et sur une partie de sensibilité moyenne du site (proximité d’une station de *Thalictrum flavum*).

Il semble que les dépôts aient eu lieu sans l’accord des ayant-droits.

Par ailleurs, la réglementation relative aux espèces protégées est à appliquer sur le site et impose une réflexion *a minima* sur toutes les opérations susceptibles de nuire aux stations d’espèces protégées.

II. VOLET HYDRAULIQUE

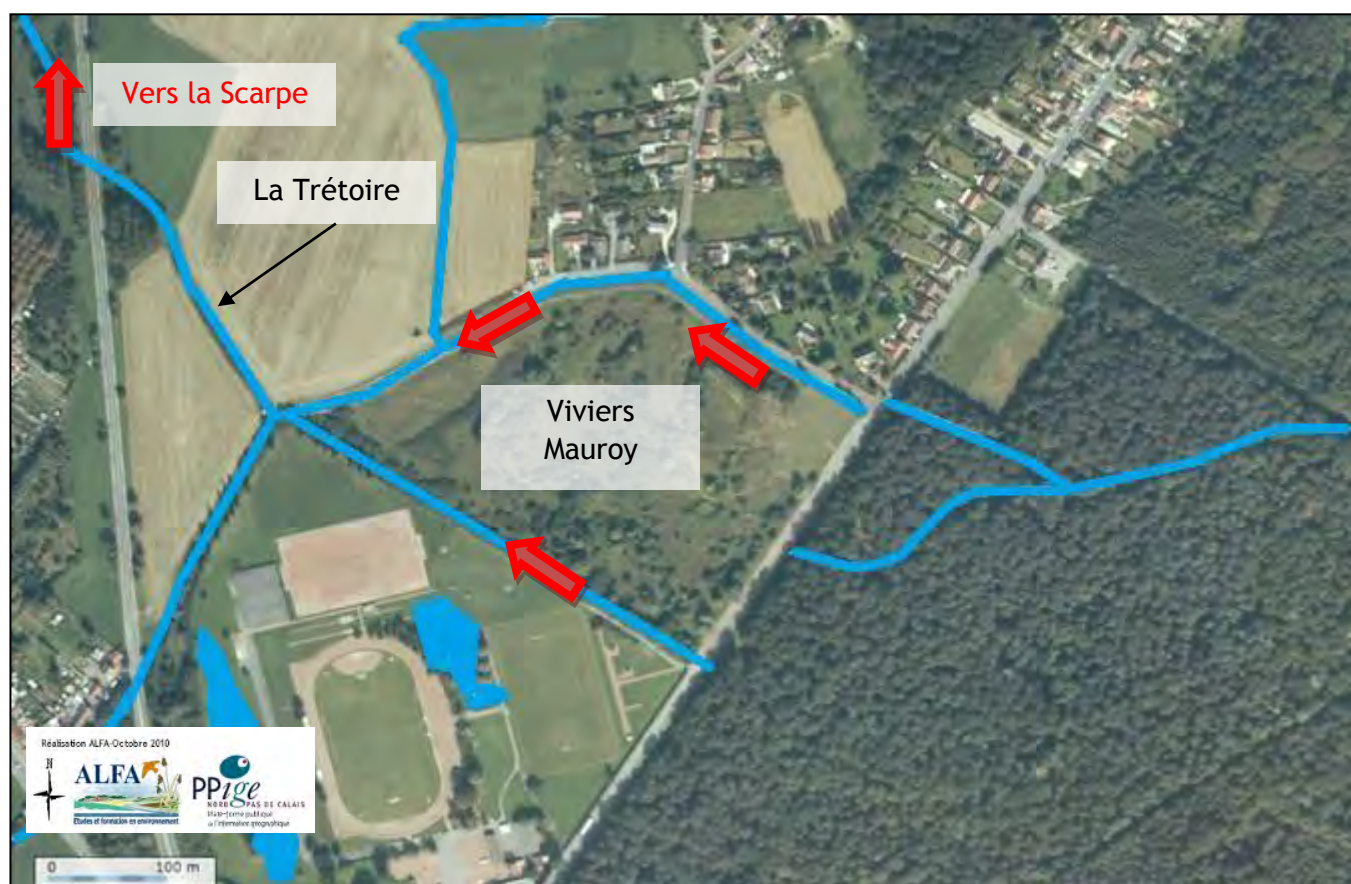
Le secteur d'étude est bordé de fossés sauf sur sa partie sud (bord de voirie).

Le fossé Est présente certes le débit le plus important, mais aussi une eau de qualité douteuse.

A l'ouest, les eaux proviennent de la forêt. Il semble qu'il s'agisse d'un fossé temporaire avec un débit très faible.

Avec une altitude proche de 17m et avec une certaine déconnexion du réseau de cours d'eau (un seul fossé borde le site au Nord pour se jeter dans la rivière « la Trétoire »), on peut considérer que le caractère humide des parcelles est majoritairement lié aux remontées de la nappe. Le niveau d'eau est donc dépendant de la hauteur de la nappe.

Le niveau d'inondation a baissé suite à l'abaissement du canal à grand gabarit - le site est moins humide qu'auparavant en raison de la baisse du niveau de la nappe.



Fonctionnement hydraulique au niveau du secteur d'étude et positionnement des fossés

III. DESCRIPTION ECOLOGIQUE DU SITE

A. PHYSIONOMIE DU SITE

La superficie du site d'étude est de l'ordre de **7,3 hectares**.

Ce site est situé au voisinage immédiat de la forêt. Sa position lui confère un rôle important en termes de zone d'alimentation potentielle pour la faune forestière et contribue à l'intérêt écologique de la forêt en lui offrant une lisière relativement naturelle.

On ajoutera toutefois qu'une route marque une séparation forte entre le site et la forêt, au sud.

A l'est, le site, bordé d'un fossé, se trouve en limite d'urbanisation, avec au nord est, l'établissement en cours d'une zone commerciale qui remplace des parcelles agricoles.

A l'ouest et au nord, le site est bordé de terrains de sports.

Les parties, est, nord et ouest sont bordées de fossés d'importance variable, le fossé à l'est présentant le plus grand gabarit.

[cf. carte physionomique en page 13]

Le secteur d'étude correspond à une mosaïque de milieux à dominante humide, plus ou moins colonisée par les boisements (fourrés à Prunelliers et saules). L'intérêt écologique principal du site est lié à l'hygrophilie variable des milieux encore relativement ouverts. Les milieux boisés, notamment lorsqu'ils sont situés relativement haut sur le plan topographique ont un intérêt plus limité. Ils peuvent toutefois servir de refuges à la faune et contribuent par la même au bon fonctionnement écologique de l'entité.

On notera l'absence de points d'eaux permanents (il en existait un autrefois qui aurait été comblé il y a de nombreuses années et l'origine du comblement est inconnu : atterrissement naturel, comblement ?)

Fourrés mésotrophes à eutrophes (*Crataego-Prunetea*)

L'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), le Sureau noir (*Sambucus nigra*), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) et le Troène commun (*Ligustrum vulgare*) forment de nombreuses zones de fourrés notamment sur la partie Nord-ouest et sont souvent ponctuées d'arbres de haut-jet (saules essentiellement, rarement frênes, chênes, qui bien que présents sont encore relativement jeunes).

La partie la plus au Nord est colonisée par des fourrés denses quasi-monospécifiques à Prunellier (*Prunus spinosa*).

Les espèces floristiques qui y sont associées sont assez banales et représentatives d'une flore rudérale nitrophile: Lamier blanc (*Lamium album*), Ortie dioïque (*Urtica dioica*), Berce commune (*Heracleum sphondylium*), Gaillet gratteron (*Galium aparine*) ou encore la Douce-Amère (*Solanum dulcamara*).

Localement, on observe l'installation de groupements quasi-monospécifiques à ronces et à Solidages, notamment à l'est, près du fossé (influence probable des boues de curage).

Linéaire arborescent à Aulnes glutineux

Le long du fossé est, on peut observer un linéaire d'arbres dominé par l'Aulne glutineux qui tend à former une "ripisylve" sur quelques dizaines de mètres de longueur. Ce linéaire ne s'étend toutefois pas vers l'intérieur de la parcelle.

Fourrés et forêts inondés (*Alnetea glutinosae*)

Des boisements plus hauts de type "saulaie à *Salix cinerea*" ou "saulaie à *Salix alba*" sont bien représentés à l'ouest du site, mais également présents ici et là sur la moitié Nord de la parcelle.

Ces fourrés ou boisements (hauteur liée à l'âge des arbres) sont également caractéristiques des milieux humides. Relativement clairs, ils permettent le développement d'un sous-bois herbacé assez diversifié avec localement la Colchique d'automne (*Colchicum autumnalis*), mais aussi les espèces des milieux plus ouverts qui trouvent encore suffisamment de luminosité pour se développer (Eupatoire, Consoude...). Le sous bois arbustif est localement dense aussi, composé de jeunes saules ou d'arbustes tels que l'Aubépine ou le Prunellier.

Roselière à Phragmites

Dans les zones très hygrophiles et où l'entretien est très extensif, de petites roselières à roseaux se développent. Leur surface est toutefois limitée et elles se trouvent souvent associées aux magnocariçaies décrites ci-dessous.

Ces roselières sont de surfaces trop réduites pour attirer une faune paludicole diversifiée (notamment avifaune).

Magnocariçaie à *Carex* groupe *riparia/acutiformis*

Localement les végétations paucispécifiques à *Carex* groupe *riparia/acutiformis* sont présentes dans les espaces les plus longuement inondables.

Mégaphorbiaie mésotrophe (*Thalictrum flavum* / *Filipendulion ulmariae*)



Une vaste partie des milieux ouverts se rapproche des mégaphorbiaies avec des faciès marqués par une inondation plus ou moins longue.

Ces mégaphorbiaies présentent un grand intérêt écologique tant pour la faune (refuge pour les oiseaux et insectes, avec une floraison abondante favorable aux insectes pollinisateurs) que pour la flore avec plusieurs espèces d'intérêt patrimonial : le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*), l'Achillée sternutatoire (*Achillea ptarmica*), le Sélin à feuilles de Carvi (*Selinum carvifolia*), le Laiteron des marais (*Sonchus palustris*)...

Friches hygrophiles

Sous cette dénomination sont rassemblées des végétations très imbriquées qui ne sont pas encore suffisamment caractérisées pour être classées sous une association phytosociologique plus précise : elle rassemble au sein de très petites unités une mosaïque de végétations prairiales humides, de cariçaies, de roselières, de mégaphorbiaies, localement de végétations rudérales et de fourrés arbustifs (saules essentiellement). Le caractère hygrophile de ces espaces permet l'apparition de ces espèces très variées dont certaines patrimoniales et/ou protégées (*Achillea ptarmica*, *Thalictrum flavum*, *Sonchus palustris*, *Selinum carvifolia*...). A terme, la gestion (ou l'absence de gestion) permettra à la végétation de se stabiliser sous une forme mieux définie.

Prairies humides de fauche (*Colchico autumnalis*- *Arrhenatherenion elatioris*)

Dans la continuité topographique des mégaphorbiaies, se différencient des prairies humides à la faveur d'un entretien par fauche annuelle. En termes d'espèces végétales présentes, la communauté est assez proche de la mégaphorbiaie, on y trouve cependant aussi des espèces plus basses telles que la Dactylorhize négligée (*Dactylorhiza praetermissa*) qui trouve par cette gestion, les conditions favorables à sa floraison. Les zones de mégaphorbiaie sont trop hautes pour permettre sa présence. A l'inverse, manquent dans ces prairies humides le Laiteron des marais ou le Pigamon jaune.

S'y trouvent aussi le Silaüs des prés (*Silaum silaus*) et l'Achillée sternutatoire accompagnée localement aussi du Sélin à feuilles de Carvi.

Ces prairies constituent, avec les mégaphorbiaies, les habitats les plus riches sur le plan floristique.

Prairies de fauche (*Arrhenatheretea elatioris*)



Situées topographiquement plus haut, les prairies "mésophiles" de fauche sont dominées par le Fromental (*Arrhenatherum elatius*). Elles sont en continuité avec les prairies humides. Elles s'en distinguent par une plus grande représentation d'espèces telles que l'Achillée millefeuille, les Centaurées...

Ce type de prairies se rencontre sur la partie Nord-est du site (ancienne culture à gibiers) et au Sud-est, associé à la prairie humide et entretenue régulièrement pour les deux ball-traps annuels.

Ourlets nitrophiles (*Galio aparines-Urticetea dioicae*)

Sur le bord du fossé est, se développent des végétations liées aux milieux très eutrophes. Des espèces comme *Galium aparine*, *Urtica dioica* et les Ronces témoignent de l'eutrophisation du milieu due à l'épandage des boues de curage issues du fossé.

Végétations rudérales de grandes herbes et de friches (*Artemisietea vulgaris*)

Sur le bourrelet de curage, mais en situation plus sèche, se développent aussi des végétations dominées par la Tanaïsie. Localement elles s'étendent vers les zones prairiales plus sèches. Elles sont parfois associées à une espèce potentiellement invasive : *Solidago sp.*

Les végétations prairiales comme celles de friches sont localement ponctuées par le Cerisier tardif (*Prunus serotina*), un arbuste invasif qui colonise de nombreuses parties du secteur d'étude à partir de quelques semenciers.

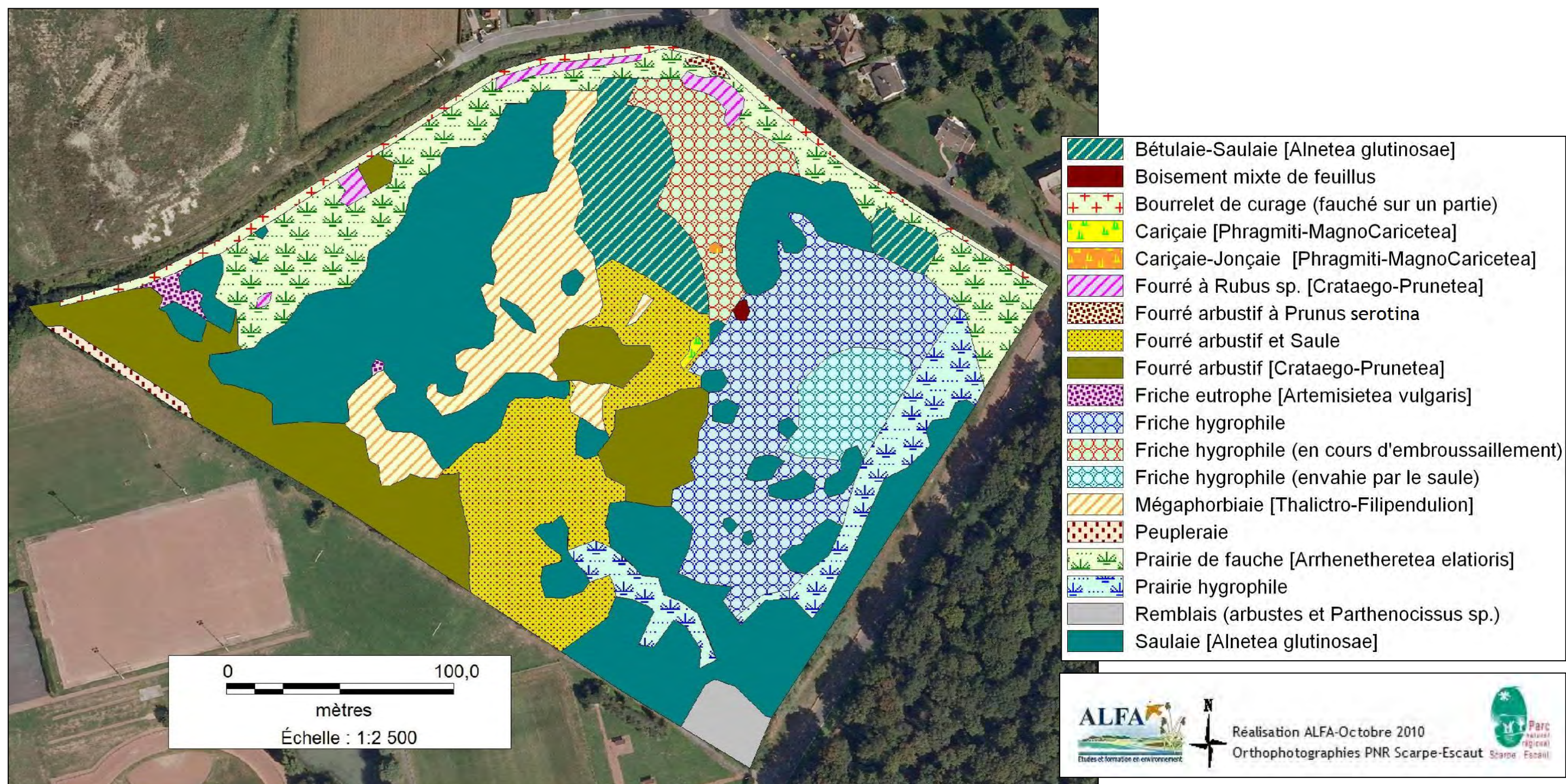
Zone remaniée : espèces pionnières et de friche

Les abords de la route sont parmi les lieux les plus marqués par l'anthropisation. Ils ont été "victimes" de diverses opérations de remblaiement. Des remblais de cailloux, bitumes et autres matériaux de construction, mais aussi plus récemment de boues de curage. Ces remblais ont facilité le développement d'espèces à caractère horticole potentiellement invasives (Céraiste tomenteux, Vigne-vierge, Gesse à larges feuilles ou "Pois de senteur"), ces opérations menacent l'équilibre du site avec le risque d'introduire des espèces susceptibles de coloniser le site (Renouée du Japon notamment)

Les boisements masquent aujourd'hui une partie de ces remblais avec le développement de saules et du sureau notamment.

Le remblaiement récent par des boues de curage d'un étang proche (des coquilles d'anodonte y sont visibles) a permis le développement d'une petite population de Renoncule aquatique (*Ranunculus aquatilis*), non viable à terme.

Carte physionomique du secteur d'étude (ALFA, 2010)



B. LA FLORE

169 taxons ont été recensés sur le secteur d'étude [cf. Annexe 2].

Le site présente en majorité des espèces inféodées aux espaces de zones humides : prairies, dépressions humides et fourrées hygrophiles.

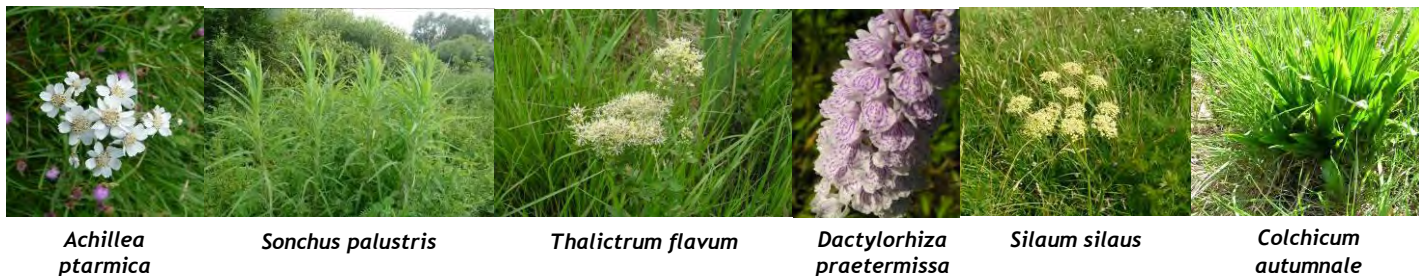
Le classement suivant présente la répartition des espèces végétales selon leur rareté et les menaces dans le Nord-Pas-de-Calais.

Catégorie	Abréviation	Nombre de taxons observés
RARETE		
Très commun	CC	71
Commun	C	47
Assez commun	AC	25
Peu commun	PC	7
Assez rare	AR	11
Rare	R	3
Très rare	RR	1
Exceptionnel	E	1
Indéterminé		
Nombre de taxons total		169
MENACE		
Gravement menacée d'extinction	CR	0
Menacée d'extinction	EN	1
Vulnérable	VU	3
Quasi menacée	NT	8
Espèces patrimoniales		12
Protection nationale		
Protection régionale		5
Espèces déterminantes pour la modernisation des ZNIEFF		9

[cf. Annexe 1 pour la liste des abréviations utilisées]

En résumé :

- **12 espèces sont patrimoniales** (cf. tableau des espèces patrimoniales ci-dessous)
- **5 espèces bénéficient d'une protection régionale** : l'Achillée sternutatoire (*Achillea ptarmica*), le Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*), le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*), la Dactylorhize négligée (*Dactylorhiza praetermissa*) et le Silaüs des prés (*Silaum silaus*).
- **9 espèces sont déterminantes pour la modernisation des ZNIEFF** : le Laiteron des marais (*Sonchus palustris*), la Renoncule aquatique (*Ranunculus aquatilis*), la Dactylorhize négligée (*Dactylorhiza praetermissa*), le Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*), le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*), le Silaüs des prés (*Silaum silaus*), le Sélin à feuilles de Carvi (*Selinum carvifolia*), le Sèneçon aquatique (*Senecio aquaticus*) et la Laîche vésiculeuse (*Carex vesicaria*).



FAMILLE	TAXON	NOM COMMUN	Rareté Nord Pas de Calais	Menace Nord Pas de Calais	Législation	Listes rouges	Espèces déterminantes pour la modernisation des ZNIEFF
ASTERACEAE	<i>Sonchus palustris</i>	Laiteron des marais	RR	EN		R	X
CYPERACEAE	<i>Carex vesicaria</i>	Laîche vésiculeuse	AR	NT			X
LILIACEAE	<i>Colchicum autumnale</i>	Colchique d'automne	AR	NT	R1		X
RANUNCULACEAE	<i>Ranunculus aquatilis</i>	Renoncule aquatique	PC	NT			X
APIACEAE	<i>Silaum silaus</i>	Silaüs des prés	PC	NT	R1		X
RANUNCULACEAE	<i>Thalictrum flavum.</i>	Pigamon jaune	AR	NT	R1		X
ASTERACEAE	<i>Achillea ptarmica.</i>	Achillée sternutatoire	AC{AC,E}	NT	R1		
CYPERACEAE	<i>Carex panicea</i>	Laîche bleuâtre	AR	NT			
RUBIACEAE	<i>Galium uliginosum</i>	Gaillet des fanges	AR	NT			
ORCHIDACEAE	<i>Dactylorhiza praetermissa</i>	Dactylorhize négligée	PC	VU	R1;A2<>6; C(1)*	R	X
APIACEAE	<i>Selinum carvifolia</i>	Sélin à feuilles de carvi	R	VU		R	X
ASTERACEAE	<i>Senecio aquaticus</i>	Séneçon aquatique	AR	VU		R	X

[Cf. Carte de localisation des espèces patrimoniales sur le secteur d'étude en p.17]

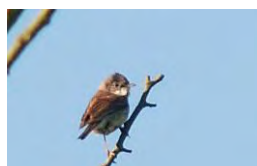
Le Solidage glabre (*Solidago gigantea*), la Conyze du Canada (*Conyza canadensis*) et le Prunier tardif (*Prunus serotina*) sont les trois espèces reconnues comme invasives ou potentiellement invasives dans le Nord-Pas-de-Calais.

Le Solidage glabre et le Prunier tardif sont les deux espèces à surveiller car elles présentent un caractère invasif déjà avéré sur le site (taches importantes de Solidage et nombreux jeunes pieds de Prunier tardif).

A ces espèces s'ajoutent d'autres espèces d'origines ornementales, telles que la Vigne-vierge à cinq feuilles (*Parthenocissus quinquefolia*) ou la Gesse à larges feuilles (*Lathyrus latifolia*), qui sont à surveiller sur le site pour éviter leur extension future.

C. LA FAUNE

OISEAUX



Fauvette grisette

22 espèces d'oiseaux ont été recensées sur le site. [cf. Annexe 3]

3 espèces sont considérées comme quasiment menacées et sont inscrites sur la nouvelle liste rouge nationale : la Fauvette grisette (*Sylvia communis*), le Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*) et le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*).

Le Pic vert (*Picus viridis*) est considéré comme en déclin dans le Nord-Pas-de-Calais.

AMPHIBIENS



Triton palmé

4 espèces d'amphibiens ont été recensées : la Grenouille rousse (*Rana temporaria*), le Crapaud commun (*Bufo bufo*), le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) et le Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*). Ces trois dernières sont considérées comme d'intérêt patrimonial.

L'absence de points d'eaux suffisamment longuement inondés ne permet toutefois pas généralement le succès de la reproduction des amphibiens. [cf. Annexe 4]

REPTILES

Aucune espèce de reptile n'a été repérée sur le site.

ODONATES

2 espèces ont été dénombrées : l'Anax empereur (*Anax imperator*) et l'Orthétrum réticulé (*Orthetrum cancellatum*). L'absence de points d'eau permanents ou longuement inondables ne permet pas la reproduction des odonates sur le site. Le secteur d'étude est cependant une zone d'alimentation importante, en particulier les espaces ouverts. [cf. Annexe 4]

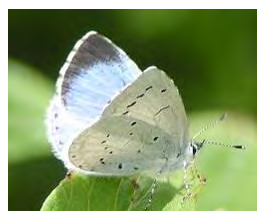
ORTHOPTERES



Decticelle bariolé

Aucun inventaire spécifique n'a été réalisé. Lors des prospections, **4 espèces ont été recensées** : le Criquet des pâtures (*Chortippus parallelus*), le Decticelle bariolée (*Metrioptera roeselii*), le Decticelle cendrée et la Grande Sauterelle verte. Parmi ces espèces, une présente un intérêt patrimonial : la Decticelle bariolée, qui est déterminante pour la modernisation des ZNIEFF. [cf. Annexe 4]

LEPIDOPTERES



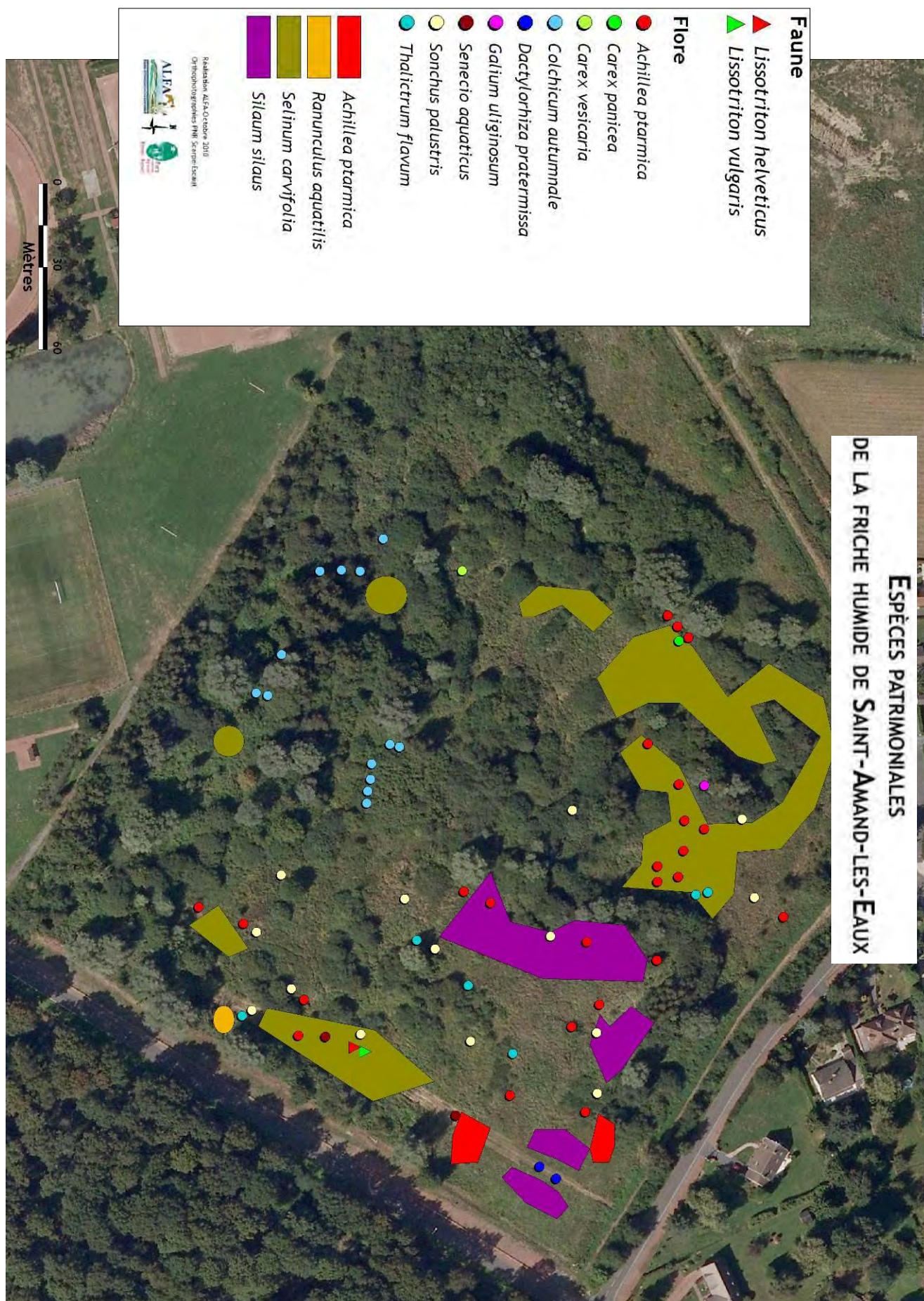
Azuré des nerpruns

Aucun inventaire spécifique n'a été réalisé. Lors des prospections, **11 espèces ont été recensées**. Parmi ces espèces, une présente un intérêt patrimonial : l'Azuré des nerpruns (*Celastrina argiolus*). [cf. Annexe 4]

MAMMIFERES

Aucun inventaire spécifique n'a été réalisé. Lors des prospections, le Chevreuil (*Capreolus capreolus*) a été observé. Les acteurs locaux signalent la présence du Sanglier (*Sus scrofa*) (seule espèce chassée sur le site).

[Cf. Carte de localisation des espèces patrimoniales sur le secteur d'étude en p.17]



IV. ÉTAT DES LIEUX DES USAGES SUR LE SITE

Plusieurs pratiques ont été recensées sur le site :

Type d'activité	Calendrier de l'activité
Chasse au sanglier uniquement	1 fois tous les 15 jours
Ball-trap	2 en avril

La **chasse** est uniquement pratiquée par la Société de chasse du Mont des bruyères qui trouve sur le site l'un de ses derniers territoires de chasse.

La chasse y est pratiquée pendant la saison de chasse à raison d'une fois tous les 15 jours environ.

La Fédération départementale des chasseurs gère la clôture électrique, installée pour préserver les habitations des passages de sangliers.

Le **ball-trap** est pratiqué par 2 sociétés de chasse : la Société de chasse du Mont des bruyères et la Société de chasse de l'Elnon. Ces deux ball-traps sont pratiqués à quelques semaines d'intervalle en avril. Une centaine de personnes participe à chacun de ces ball-traps.

Ces activités se traduisent par un entretien par fauche d'une partie du site, de quelques débroussailllements ponctuels et localisés, mais aussi d'un nourrissage occasionnel des animaux (apports de pains), de lâchers de faisans (après la chasse pour permettre la reproduction), à noter que les débris des projectiles des ball-traps sont laissés sur place, ainsi que les cartouches (brûlées en tas mais sans ramassage des parties métalliques).

V. VALEUR ET ENJEUX DU SITE

Ce site présente une diversité écologique, botanique en particulier, assez remarquable sur une si faible surface. Ainsi, avec près de 170 taxons végétaux recensés dont près d'une dizaine patrimoniaux, il offre un réel potentiel écologique.

Peu utilisé, si ce n'est par la chasse (ponctuelle) et une activité de loisirs (ball-trap), le site est caractérisé par un relatif abandon, ce qui a permis de lui assurer une relativement bonne conservation. A contrario, cette absence d'entretien le laisse évoluer suivant les dynamiques végétales spontanées et le boisement.

L'enjeu majeur est donc d'y restaurer certains milieux suffisamment ouverts (mégaphorbiaies, prairies) qui abritent la diversité botanique principale. Des déboisements ponctuels sont donc probablement à envisager tout en maintenant des corridors et entités boisées suffisantes, très utiles pour la faune.

La recherche d'une hydromorphie plus importante est aussi à étudier via le réseau existant mais aussi au prix de travaux d'aménagement éventuels de creusements.

Concernant les activités anthropiques, la dégradation de certains milieux est à limiter. On citera notamment les curages de fossés (ou autres) mais aussi la pratique du ball-trap, qui, si elle reste compatible avec le milieu dans une certaine mesure, doit être plus encadrée pour limiter certaines atteintes aux milieux.

La question de la limitation de plantes invasives doit aussi trouver des solutions (Cerisier tardif, solidages).

SECTION B : DEFINITION DES ACTIONS DE GESTION ET DE PRESERVATION

I. OBJECTIFS DE GESTION ET OPERATIONS PROPOSEES

La gestion conservatoire proposée sur le site est établie suivant différents grands objectifs issus de l'état des lieux et de l'analyse des enjeux.

Elle se fonde essentiellement sur les milieux représentés ou en devenir.

L'articulation classique utilisée dans un plan de gestion peut être rappelée :

- 1- définition d'objectifs de gestion
- 2- déclinaison de chaque objectif en opérations codifiées

Les objectifs de l'étude fixent toutefois le niveau de précision à apporter à cette réflexion au stade pré-opérationnel, la présente étude débouchant donc sur un **plan de vocation** suffisamment étayé stratégiquement et techniquement.

Les opérations de gestion sont déclinées selon le caractère prioritaire des enjeux associés au milieu.

Les enjeux définis comme **prioritaires** sont les suivants :

- **Gérer le site en partenariat et développer une gestion pérenne**
- **Restaurer le fonctionnement hydraulique et les zones humides (mégaphorbiaies)**
- **Restaurer les zones prairiales au Nord et au Sud**
- **Recreuser ponctuellement certains points d'eau et fossés**

Les enjeux définis comme **importants** sont :

- **Maintenir la naturalité de secteurs boisés**
- **Limiter les plantes invasives**
- **Cadrer les activités sur le site**

Une codification globale (à portée thématique) des opérations et des enjeux a été adoptée, s'inspirant de celle suivie dans les réserves naturelles :

Codification des opérations :

- **GH** : gestion des habitats
- **SE** : suivi, études, inventaires.
- **TU** : travaux uniques d'aménagement, équipements
- **PI** : pédagogie, informations, animations, éditions.
- **AD** : gestion administrative
- **RE** : réglementation

Codifications des enjeux

- **P** : enjeu à caractère prioritaire
- **I** : enjeu à caractère important

Plusieurs partenaires techniques et financiers potentiels peuvent être concernés par la mise en œuvre des opérations de gestion proposées. Le rôle des différents partenaires sera défini en concertation avec l'ensemble des acteurs des sites.

DECLINAISON DES OPERATIONS DE GESTION SELON LES OBJECTIFS A LONG TERME (ALFA, 2010)

Objectif à long terme	Secteur	Facteurs d'influence	Type d'enjeu	Rôles écologiques ou enjeux sociaux	Objectifs de gestion	Code opération	Opérations de gestion
Maintenir et/ ou augmenter la biodiversité sur le site	Tout le site	-Atterrissement -Embroussaillement	P	-Nidification pour la faune (avifaune paludicole) -Flore des zones humides -Epuraton des eaux	I. Restaurer le fonctionnement hydraulique et les zones humides (mégaphorbiaies)	GH	Conservation optimale de la ripisylve du fossé
							Débroussaillage de certaines zones
							Déboisement de certaines zones
							Fauche exportatrice annuelle à trisannuelle selon secteurs
	Nord et Sud du site	-Piétinement -Tonte non exportatrice	P	Flore prairiale	II. Restaurer les zones prairiales au Nord et au Sud	GH	Mise en place de quadrats de suivi (annuel) de la végétation et inventaire botanique bisannuel de tout le site
							Fauche exportatrice annuelle à trisannuelle selon secteurs
	Partie centrale du site	-Atterrissement -Envasement	P	-Flore des zones humides -Amphibiens	III. Recreuser ponctuellement certains points d'eau et fossés	TU	Fauche de la prairie Nord en rotation bisannuelle
						TU	Creusement de pièces d'eau
						SE	Décassement de zones humides
						GH	Etude topographique fine pour création d'une mare
						TU	Maintien-creusement d'un fossé
						SE	Pose de batardeaux
Gestion durable du site : pérenniser la maîtrise foncière du site par la collectivité publique	Tout le site	-Type d'entretien	I	Refuge, corridor/ faune - Zone tampon - Paysager	IV. Maintenir la naturalité de secteurs boisés	GH	Mise en place de quadrats de suivi (annuel) de la végétation et inventaire botanique bisannuel de tout le site
							Suivi annuel de la reproduction des amphibiens
Conjuguer la naturalité du site avec les activités anthropiques	Tout le site	Caractère invasif	I	-Compétition interspécifique avec flore indigène	V. Limiter les plantes invasives	SE	Maintien de boisements en évolution libre
							Suivi bisannuel des populations d'espèces invasives (Solidages, Cerisier tardif) avec cartographie
Gestion durable du site : pérenniser la maîtrise foncière du site par la collectivité publique	Tout le site	-Maitrise foncière privée	P	Enjeu écologique important du site	VI. Gérer le site en partenariat et développer une gestion pérenne ⁽¹⁾	PI	Réunion entre les différents acteurs concernés et recherche de solutions pour une gestion écologique pérenne du site
Conjuguer la naturalité du site avec les activités anthropiques	Tout le site	-Fréquentation	I	Naturalité du site à conserver	VII. Cadrer les activités sur le site	GH	Eviter le régallage des boues sur la parcelle lors des curages
						RE	Cadrage précis de l'activité ball-trap
						RE	Cadrage de l'activité cynégétique

(1) L'objectif VI inclut les démarches de maîtrise foncière par le public (terrains privés actuellement) et constitue un préalable aux autres objectifs. Néanmoins, certaines actions sont envisageables à court terme au moyen d'une convention recadrée avec les propriétaires.

CALENDRIER ET DESCRIPTIF GLOBAL DES OPERATIONS DE GESTION (ALFA, 2010)

Objectifs de gestion	Code opération	Opérations de gestion	Année(s) de réalisation	Période optimale de réalisation*	Estimation coûts et investissements (en € HT)	Remarques sur la réalisation
I. Restaurer le fonctionnement hydraulique et les zones humides (mégaphorbiaies)	GH	Conservation optimale de la ripisylve du fossé	1 et suivantes	A/ H	-	Coupes latérales si besoin tous les 3 à 5 ans Veiller au régaling des boues, en cas de curage sur une bande fixe de 5m maximum, la plus éloignée possible des autres arbres
		Débroussaillage de certaines zones	2, 3, 4	A/ H	Coût à évaluer. >10 000 probablement (investissement : coût unique)	Marquage des zones à établi préalablement aux travaux
		Déboisement de certaines zones	2, 3, 4	A/ H		
		Fauche exportatrice annuelle à trisannuelle selon secteurs	2 et suivantes	Fin E	-	Cadrage précis des opérations Evacuation ou stockage du foin en tas
	SE	Mise en place de quadrats de suivi (annuel) de la végétation et inventaire botanique bisannuel de tout le site	2 et suivantes	P/ E	Forfait global: 2000 par an (estimation bureau d'études)	Protocoles à établir
II. Restaurer les zones prairiales au Nord et au Sud	GH	Fauche exportatrice annuelle à trisannuelle selon secteurs	2 et suivantes	Fin E	A évaluer selon opérateurs	Planification précise à établir
		Fauche de la prairie Nord en rotation bisannuelle	2, 3 etc.	Fin E	-	
III. Recreuser ponctuellement certains points d'eau et fossés	TU	Creusement de pièces d'eau	3, 4	A	Coût à évaluer. >10 000 probablement (investissement : coût unique)	Nécessité probable d'une maîtrise d'œuvre et d'un accompagnement d'écologue sur le chantier
		Décaissement de zones humides	3, 4	A		
	GH	Maintien-creusement d'un fossé	3 ou 4	Fin E/ A		
	SE	Etude topographique fine pour création d'une mare	3	Fin P	4000 (estimation bureau d'études)	
	TU	Pose de batardeaux	3 ou 4	Fin E/ A	2000 (investissement : coût unique)	
	SE	Mise en place de quadrats de suivi (annuel) de la végétation et inventaire botanique bisannuel de tout le site	2 et suivantes	P/ E	Cf. forfait global (SE Objectif I)	Protocole à établir
	SE	Suivi annuel de la reproduction des amphibiens	1 et suivantes	Fin H/ P	2000 par an (estimation bureau d'études)	Protocole à établir
IV. Maintenir la naturalité de secteurs boisés	GH	Maintien de boisements en évolution libre	1 et suivantes	Année	-	Interventions uniquement en cas de danger menaçant les équipements proches (voiries)
V. Limiter les plantes invasives	SE	Suivi bisannuel des populations d'espèces invasives (Solidages, Cerisier tardif) avec cartographie	2 et suivantes	Surtout E	1500 par an (estimation bureau d'études)	Protocole à établir
VI. Gérer le site en partenariat et développer une gestion pérenne	PI	Réunion entre les différents acteurs concernés et recherche de solutions pour une gestion écologique pérenne du site	1	Année	-	A réaliser rapidement
VII. Cadrer les activités sur le site	GH	Eviter le régaling des boues sur la parcelle lors des curages	1 et suivantes	Année	-	Principe à adopter systématiquement
	RE	Cadrage précis de l'activité ball-trap	1 et suivantes	Année	-	Convention précise à établir entre tous les acteurs
		Cadrage de l'activité cynégétique	1 et suivantes	Année	-	

(*) : Année : travail établi sur plusieurs saisons ; P : printemps, E : été ; A : automne et H : hiver



II. RECAPITULATIF TECHNIQUE ET STRATEGIQUE

Les propositions décrites dans le présent plan de vocation se veulent surtout des préconisations que pourront mettre en œuvre les gestionnaires du site selon leurs souhaits, leurs disponibilités, les moyens dont ils disposent et suivant un planning qui n'est qu'indicatif dans le document.

Un travail partenarial est à mener dans ce cadre (avec le Parc Naturel Régional Scarpe-Escout, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés [EPCI], certains financeurs) pour optimiser les interventions (tant d'aménagement que de gestion) et assurer un suivi régulier des actions.

Synthèse sur les principaux travaux et modes de gestion à envisager :

- Déboisements, débroussailllements de zones enfrichées
- Fauche exportatrice de mégaphorbiaies et de prairies méso-hygrophiles
- Creusement de mares et zones humides, gérées par systèmes de batardeaux
- Entretien, conservation de la ripisylve le long du fossé
- Lutte contre les plantes invasives

Financements potentiels

- Agence de l'Eau Artois-Picardie : restauration de zones humides (si maîtrise foncière publique)
L'Agence de l'eau, pour des travaux de restauration écologique de zones humides, peut potentiellement apporter une participation financière via l'apport d'une subvention d'un taux maximal de 80 % du montant HT ou TTC de l'opération. En ce qui concerne l'acquisition foncière, elle peut prendre la forme d'une subvention au taux maximal de 50% du montant HT ou TTC. (cf. Délibération n°09-A-034 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie)
- Implication de la Commune, dans les équipements éventuels d'accueil du public et programmes à portée signalétique
- Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

Partenaires potentiels à associer

- Association de chasse
- Commune
- Propriétaire
- Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut
- Agence de l'Eau Artois-Picardie
- Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais
- Conseil Général du Nord
- PNR Scarpe-Escout

Indicateurs de suivi

- Diversité floristique globale : tous les deux ans
- Populations des espèces végétales patrimoniales principales : annuel ou bisannuel.
- Diversité et reproduction des amphibiens : annuel
- Etendue des taches de *Prunus serotina* et Solidages : tous les 2 ans à titre indicatif

Outils éventuels de cadrage des usages

- Refonte des conventions d'usage
- Nécessité de former le personnel communal éventuellement impliqué ultérieurement.

Communication sur le site, ses enjeux, sa gestion

- A définir

III. FICHES DE SYNTHESE

La fiche A3 qui suit synthétise les informations de ce dossier en deux parties :

- récapitulatif des l'état des lieux
- synthèse du plan de vocation

LOCALISATION DU SITE D'ETUDE



FRICHE HUMIDE DE SAINT-AMAND

Le site fut successivement composé de pâtures avec présence d'un point d'eau, puis fut siège d'activité agricole et pour finir de pratique de « deux-chevaux cross ». Le site est à proximité immédiate de la forêt, mais bordé au Sud par une route. Il s'inscrit dans une entité écologique plus ou moins boisée, à dominante humide.

La gestion actuelle du site est assurée par la Commune et par l'Association de chasse.

★ Espèce patrimoniale

Espèce dont la préservation est justifiée par son état de conservation, sa vulnérabilité, sa rareté et les menaces qui pèsent sur les habitats dans lesquels elle vit.

INVENTAIRES NATURALISTES



FLORE

169 espèces de flore inventoriées lors de l'étude, dont :

- 12 espèces patrimoniales : le Laiteron des marais, la Laïche vésiculeuse, la Renoncule aquatique, la Laïche bleuâtre, le Gaillet des fanges, le Sélin à feuilles de carvi, le Seneçon aquatique, le Colchique d'Automne, le Silaüs des prés, le Pigamon jaune, l'Achillée sternutatoire et le Dactylorhize négligée
- les 5 dernières sont protégées régionalement

INFORMATIONS GENERALES

Localisation cadastrale

- 5 parcelles privées (propriété de M. Boca)
- location à la ville de St Amand-les-Eaux



Zonage au P.L.U

- zone actuellement non occupée (2AUs)
- zone à vocation d'accueillir des activités sportives, de loisirs et de tourisme.



Activités sur le site

- chasse au sanglier uniquement (tous les 15 jours pendant les périodes de chasse)
- ball-trap (2 en avril)

APPROCHE HYDRAULIQUE DU SITE D'ETUDE



PHYSIONOMIE DU SITE D'ETUDE



BILAN DE L'ETAT DES LIEUX

- diversité écologique intéressante particulièrement sur le plan botanique
- diversité des habitats (mégaphorbiaies, prairies) à maintenir et diversifier via une gestion adaptée
- nécessité de réguler certaines espèces invasives (Cerisier tardif, Solidages)

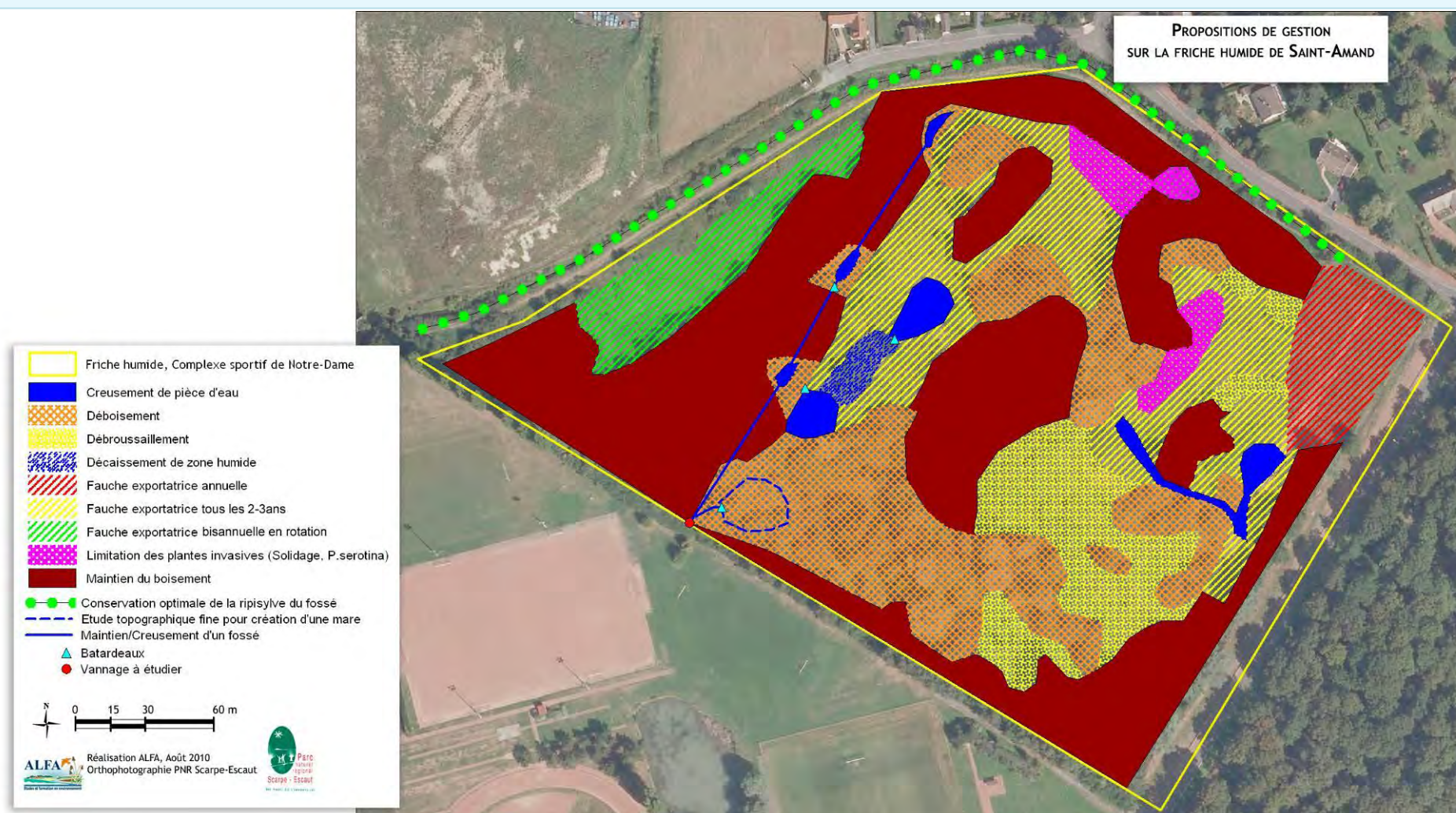
**ETAT
DES
LIEUX**

Sources cartographiques :



Les propositions décrites dans le plan de vocation se veulent surtout des préconisations que pourront mettre en œuvre les gestionnaires du site selon leurs souhaits, leurs disponibilités, les moyens dont ils disposent et suivant un planning qui n'est qu'indicatif dans le document global.

Un travail partenarial est à mener dans ce cadre (avec le PNR Scarpe-Escout, les EPCI concernés, certains financeurs) pour optimiser les interventions (tant d'aménagement que de gestion) et assurer un suivi régulier des actions.



Restaurer le fonctionnement hydraulique et les zones humides

- Conservation optimale de la ripisylve du fossé
- Déboisement
- Débroussaillage
- Mise en place de quadrats de suivi annuel

Recreuser ponctuellement certains points d'eau et fossés

- Creusement de pièces d'eau
- Décaissement de zone humide
- Etude topographique fine pour création d'une mare
- Maintien-creusement d'un fossé
- Pose de batardeaux
- Mise en place de quadrats de suivi annuel

Maintenir la naturalité des secteurs boisés

- Maintien de quelques boisements en évolution libre

Limitier les plantes invasives (*Solidages*, *Prunus serotina*)

Restaurer les zones prairiales au nord et au sud

- Fauche exportatrice tous les 2 à 3 ans
- Fauche de la prairie Nord en rotation

2. Gestion durable du site

- Pérenniser la maîtrise foncière du site par la collectivité publique

Cadrer plus précisément certaines activités sur le site (chasse et ball-trap)

CONTACTS

-Parc Naturel Régional Scarpe-Escout
www.pnr-scarpe-escout.fr
Tél : 03 27 19 19 70
-Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut
www.agglo-porteduhainaut.fr
Tél : 03.27.09.00.93
-Mairie de Saint-Amand-les-Eaux
Tél : 03 27 22 48 00
-Société de chasse de l'Elnon
Tél : 03 27 48 94 81
-Société de chasse du Mont des bruyères
Tél : 06 84 62 49 64

Moyens de mise en œuvre : principaux travaux et modes de gestion à envisager

- Déboisements, débroussaillments de zones enrichies
- Fauche exportatrice de mégaphorbiaies et de prairies mésohygrophiles
- Creusement de mares et de zones humides, gérées par des systèmes de batardeaux
- Entretien, conservation de la ripisylve le long du fossé
- Lutte contre les plantes invasives

Indicateurs de suivi possibles

- Diversité floristique globale
- Populations des espèces végétales patrimoniales principales
- Diversité et reproduction des amphibiens
- Etendue des taches de *Prunus serotina* et *Solidages*

Acteurs concernés

- Associations de chasse
- le Parc Naturel Régional de Scarpe-Escout
- la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut
- la Commune

Financements potentiels

- l'Agence de l'Eau
- la Commune
- la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

PLAN DE VOCATION

ANNEXES

Annexe 1

Liste des abréviations utilisées dans les listes d'espèces végétales

- extraits de l'«Inventaire de la flore vasculaire
Nord-Pas-de-Calais : raretés, protections, menaces et statuts»
(version septembre 2005) -

Statuts en région Nord/Pas-de-Calais [Statut NPC]

I = Indigène
X = Néo-indigène potentiel
Z = Eurynaturalisé
N = Sténonaturalisé
A = Adventice
S = Subspontané
C = Cultivé
? = indication complémentaire de statut douteux ou incertain se plaçant après le code de statut (I?, Z?, N?, S?, A?, E?).
E = taxon cité par erreur dans le territoire.
E? = présumé cité par erreur.
?? = taxon dont la présence est hypothétique

Rareté en région Nord/Pas-de-Calais [Rareté NPC]

E : exceptionnel ;
RR : très rare ;
R : rare ;
AR : assez rare ;
PC : peu commun ;
AC : assez commun ;
C : commun ;
CC : très commun.

? = taxon présent dans le Nord/Pas-de-Calais mais dont la rareté ne peut-être évaluée sur la base des connaissances actuelles

D = taxon disparu

D? = taxon présumé disparu.

?? = taxon dont la présence est hypothétique

= lié à un statut « E = cité par erreur ».

() = cas particulier des taxons avec un doute sur l'identité taxonomique exacte

Menace en région Nord/Pas-de-Calais [Men.ace NPC]

EX = taxon éteint.
EX? = taxon présumé éteint.
EW = taxon éteint à l'état sauvage.
EW? = taxon présumé éteint à l'état sauvage.
CR = taxon gravement menacé d'extinction.
EN = taxon menacé d'extinction.
VU = taxon vulnérable.
LR = taxon à faible risque ; comprend trois sous-catégories :
CD = taxon dépendant de mesures de conservation ;
NT = taxon quasi menacé ;
LC = taxon de préoccupation mineure.
DD = taxon insuffisamment documenté.
NE : taxon non évalué.

?? = taxon dont la présence est hypothétique

= lié à un statut « E = cité par erreur »

() = cas particulier des taxons d'identité douteuse,

Pour les statuts sténonaturalisé (N, N?), subspontané (S, S?), adventice (A, A?) et cultivé (C), la définition de menaces n'est guère adaptée. Quand un taxon est uniquement concerné par ces statuts, un code « H » est indiqué dans la colonne menaces. Par convention, le code « H » a également été affecté aux hybrides non fixés.

Législation [Législation]

H2 = Protection européenne. Annexe II de la Directive 92/43 CEE : "Habitats, Faune, Flore"

H4 = Protection européenne. Annexe IV de la Directive 92/43 CEE : "Habitats, Faune, Flore"

H5 = Protection européenne. Annexe V de la Directive 92/43 CEE : "Habitats, Faune, Flore" ;

! = Protection européenne. Taxon prioritaire de la Directive 92/43 CEE : "Habitats, Faune, Flore".

B = Protection européenne. Annexe I de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, Conseil de l'Europe, 6 mars 1992.

N1 = Protection nationale. Taxon de l'Annexe 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995 ;

N2 = Protection nationale. Taxon de l'Annexe 2 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995.

R1 = Protection régionale. Taxon protégé dans la région Nord/Pas-de-Calais au titre de l'arrêté du 1er avril 1991.

Réglementation de la cueillette

C0 = taxon inscrit dans l'Arrêté du 13 octobre 1989 (Journal officiel du 10 décembre 1989) modifié par l'arrêté du 5 octobre 1992 (Journal officiel du 26 octobre 1992) relatif à la liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire.

C1 = arrêté préfectoral du 26 janvier 1994 : cueillette de *Limonium vulgare* Mill. sur la commune d'Étaples (Pas-de-Calais).

C2 = arrêté préfectoral du 5 février 1999 : cueillette de *Narcissus pseudonarcissus* L. subsp. *pseudonarcissus* sur la commune de Gussignies et vente de ce taxon dans les arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe et de Valenciennes (Nord).

Protection CITES

Arrêté du 29 mars 1988 fixant les modalités d'application de la convention internationale des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Symbolique :

A2 = Annexe II du Règlement C.E.E. n° 3626/82 du Conseil du 3 décembre 1982 relatif à l'application dans la communauté de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

A2<>1 : désigne toutes les parties et tous les produits des taxons de l'Annexe II sauf :

- a) les graines, les spores et le pollen (y compris les pollinies) et
- b) les cultures de tissus et les cultures de plantules en flacons.

A2<>6 : désigne toutes les parties et tous les produits des taxons de l'Annexe II sauf :

- a) les graines et le pollen (y compris les pollinies) ;
- b) les cultures de tissus et les cultures de plantules en flacons ;
- c) les fleurs coupées des plantes reproduites artificiellement, et
- d) les fruits et leurs parties et produits de *Vanilla* spp. reproduites artificiellement

C = Annexe C : Liste des espèces faisant l'objet d'un traitement spécifique de la part de la Communauté (Règlement C.E.E. n° 3143/87 du 19 octobre 1987).

C(1) = Partie 1 : Espèces visées à l'article 3, paragraphe 1.

C(2) = Partie 2 : Espèces visées à l'article 3, paragraphe 2.

Symbolique complémentaire :

Une étoile « * » en plus du symbole signifie que le statut se rapporte à un infrataxon appartenant à un taxon ayant ce statut, exemple : R1* = infrataxon inclus dans un taxon protégé. La lettre « p » en plus du symbole signifie que le statut concerne partiellement le taxon (le statut se situant à un rang inférieur), exemple : R1p = taxon concerné partiellement par l'arrêté du 1er Avril 1991.

Intérêt patrimonial pour la région Nord/Pas-de-Calais [Patrim. NPC]

Oui signifie : plante d'intérêt patrimonial

Livres et listes rouges des plantes menacées [Liste rouge]

E : rare, menacé ou endémique au niveau européen ; le code U.I.C.N. retenu à cette échelle est indiqué entre parenthèses : E(V), E(E)...

F1 : menacé en France (taxon prioritaire) ; le code U.I.C.N. retenu à cette échelle est indiqué entre parenthèses : F1(V), F1(E)...

R : inscrit à la liste rouge régionale des plantes menacées

Usage culturel en région Nord/Pas-de-Calais [Us. cult. NPC]

s - plantes de sylviculture (boisements artificiels pour la production de bois d'œuvre ou de chauffage)

i - plantes industrielles (oléagineuses, textiles, utilisation à grande échelle en phytothérapie...)

a - plantes alimentaires (alimentation humaine et animale)

f - fixation et enrichissement des sols (plantations d'oyats, couverture de jachère, engrais verts)

p - plantes utilisées pour la structuration paysagère ou la « renaturation » (plantations de haies ou d'écrans, végétalisation de talus, « gazons fleuris »...)

c - plantes introduites dans la nature à des fins conservatoires (hors jardins botaniques)

j - plantes ornementales cultivées dans les jardins privés, les parcs urbains et les cimetières

d - autres usages (médecine populaire ; phytoremédiation ; lagunage ; plantes mellifères, stupéfiants...)

x - usage indéfini

Fréquence culturelle en région Nord/Pas-de-Calais [Fréq. cult. NPC]

Même définition des abréviations que pour la "Rareté régionale"

Plantes invasives en région Nord/Pas-de-Calais [Invas. NPC]

A : taxon à caractère invasif avéré, relatif à des taxons naturalisés (N ou Z) et manifestement en extension dans la région

P : taxon à caractère invasif potentiel, relatif à des taxons naturalisés très localement (N) ou parfois simplement subspontanés (S) ou adventices (A), voire actuellement seulement cultivés.

Espèces déterminantes pour la modernisation des ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique)

Il s'agit des espèces qui constitueront la base de la deuxième génération ZNIEFF.

ANNEXE 2: LISTE DES ESPECES FLORISTIQUES RECENSEES SUR LE SECTEUR D'ETUDE (ALFA, 2010)

FAMILLE	TAXON	NOM COMMUN	STATUT NORD PAS-DE-CALAIS	RARETE NORD PAS-DE-CALAIS	MENACE NORD PAS-DE-CALAIS	PATRIMOINE NORD PAS-DE-CALAIS	LEGISLATION	LISTES ROUGES	ESPECES DETERMINANTES POUR MODERNISATION DES ZNIEFF	INVASIVE NORD PAS-DE-CALAIS	USAGE CULTURAL	FREQUENCE CULTURALE
ACERACEAE	<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Érable sycomore	I(NSC)	CC	LC						spj	C
ASTERACEAE	<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille	I(C)	CC	LC						p	AR?
ASTERACEAE	<i>Achillea ptarmica</i> L.	Achillée sternutatoire	I(SC)	AC{AC,E}	NT	oui	R1				j	?
APIACEAE	<i>Aegopodium podagraria</i> L.	Égopode podagraire	I(NSC)	CC	LC						d	R
POACEAE	<i>Agrostis stolonifera</i> L.	Agrostide stolonifère	I(C)	CC	LC						pa	?
LAMIACEAE	<i>Ajuga reptans</i> L.	Bugle rampante	I	C	LC							
BETULACEAE	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	Aulne glutineux	I(NSC)	C	LC						sp	?
POACEAE	<i>Alopecurus geniculatus</i> L.	Vulpin genouillé	I	AC	LC							
POACEAE	<i>Alopecurus pratensis</i> L.	Vulpin des prés	I	C	LC							
PRIMULACEAE	<i>Anagallis arvensis</i> L.	Mouron des champs (s.l.)	I	CC	LC			Rp				
RANUNCULACEAE	<i>Anemone nemorosa</i> L.	Anémone sylvie	I	C	LC							
APIACEAE	<i>Angelica sylvestris</i> L.	Angélique sauvage	I	C	LC							
POACEAE	<i>Anthoxanthum odoratum</i> L.	Flouve odorante	I	AC	LC							
APIACEAE	<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffmann	Anthrisque sauvage	I	CC	LC							
ASTERACEAE	<i>Arctium lappa</i> L.	Bardane à grosses têtes	I	AC	LC							
POACEAE	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) Beauv. ex J. et C.	Fromental élevé (s.l.)	I	CC	LC							
ASTERACEAE	<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise commune	I	CC	LC							
BRASSICACEAE	<i>Barbarea vulgaris</i> R. Brown	Barbarée commune (s.l.)	I	C	LC							
ASTERACEAE	<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette vivace	I(SC)	CC	LC						pj	C
BETULACEAE	<i>Betula pendula</i> Roth	Bouleau verruqueux	I(NC)	C	LC						pj	C
BETULACEAE	<i>Betula pubescens</i> Ehrh.	Bouleau pubescent (s.l.)	I	AC	LC							
POACEAE	<i>Bromus hordeaceus</i> L.	Brome mou (s.l.)	I	CC	LC			[Rp]				
POACEAE	<i>Bromus sterilis</i> L.	Brome stérile	I	CC	LC							
POACEAE	<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth	Calamagrostide commune	I	C	LC							
CONVOLVULACEAE	<i>Calystegia sepium</i> (L.) R. Brown	Calystégie des haies	I	CC	LC							
BRASSICACEAE	<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Med.	Capselle bourse-à-pasteur	I	CC	LC							
BRASSICACEAE	<i>Cardamine hirsuta</i> L.	Cardamine hérissée	I	CC	LC							
BRASSICACEAE	<i>Cardamine pratensis</i> L.	Cardamine des prés (s.l.)	I	C	LC							
CYPERACEAE	<i>Carex acuta</i> L.	Laîche aiguë	I	AR?	DD							
CYPERACEAE	<i>Carex acutiformis</i> Ehrh.	Laîche des marais	I	AC	LC							
CYPERACEAE	<i>Carex cf flacca</i> Schreb.	Laîche glauque	I	AC	LC							
CYPERACEAE	<i>Carex cuprina</i> (Sándor ex Heuffel) Nendtvich ex A. Kerner	Laîche cuivrée	I	C	LC							
CYPERACEAE	<i>Carex demissa</i> Vahl ex Hartm.	Laîche déprimée	I	AR	LC							
CYPERACEAE	<i>Carex disticha</i> Huds.	Laîche distique	I	AC	LC							
CYPERACEAE	<i>Carex hirta</i> L.	Laîche hérissée	I	C	LC							
CYPERACEAE	<i>Carex ovalis</i> Good.	Laîche des lièvres	I	AR	LC							

CYPERACEAE	<i>Carex panicea</i> L.	Laîche bleuâtre	I	AR	NT	oui						
CYPERACEAE	<i>Carex remota</i> Jusl. ex L.	Laîche espacée	I	AC	LC							
CYPERACEAE	<i>Carex riparia</i> Curt.	Laîche des rives	I	AC	LC							
CYPERACEAE	<i>Carex spicata</i> Huds.	Laîche en épi	I	PC	LC							
CYPERACEAE	<i>Carex vesicaria</i> L.	Laîche vésiculeuse	I	AR	NT	oui			X			
BETULACEAE	<i>Carpinus betulus</i> L.	Charme commun	I(NSC)	CC	LC						spj	PC
ASTERACEAE	<i>Centaurea jacea</i> L.	Centauree jacée (s.l.)	I(C)	C	LC						p	?
CARYOPHYLLACEAE	<i>Cerastium fontanum</i> Baumg.	Céraiste des fontaines (s.l.)	I	CC	LC							
CARYOPHYLLACEAE	<i>Cerastium tomentosum</i> L.	Céraiste tomenteux	C(NS)	AR	H						j	C
APIACEAE	<i>Chaerophyllum temulum</i> L.	Cerfeuil penché	I	CC	LC							
PAPAVERACEAE	<i>Chelidonium majus</i> L.	Chélidoine éclairée	I	C	LC							
ASTERACEAE	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	Cirse des champs	I	CC	LC							
ASTERACEAE	<i>Cirsium oleraceum</i> (L.) Scop.	Cirse maraîcher	I	C	LC							
ASTERACEAE	<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop.	Cirse des marais	I	C	LC							
ASTERACEAE	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	Cirse commun	I	CC	LC							
LILIACEAE	<i>Colchicum autumnale</i> L.	Colchique d'automne	I	AR	NT	oui	R1		X			
ASTERACEAE	<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronq.	Conyze du Canada	Z	CC	ZLC						A	
BETULACEAE	<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier commun	I(S?C)	CC	LC						pj	C
MALACEAE	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine à un style	I(NC)	CC	LC						pj	AR
ASTERACEAE	<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr.	Crépide capillaire	I	CC	LC							
POACEAE	<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	I(NC)	CC	LC						ap	AR?
ORCHIDACEAE	<i>Dactylorhiza praetermissa</i> (Druce) Soó	Dactylorhize négligée (s.l.)	I	PC	VU	oui	R1;A2<>6;C(1)*	R	X			
APIACEAE	<i>Daucus carota</i> L.	Carotte commune (s.l.)	I(SC)	CC	LC			Rp			ap	CC
POACEAE	<i>Deschampsia cespitosa</i> (L.) Beauv.	Canche cespiteuse	I(AC)	C	LC						p	R?
CYPERACEAE	<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. et Schult.	Éléocharide des marais (s.l.)	I	AC	LC							
ONAGRACEAE	<i>Epilobium angustifolium</i> L.	Épilobe en épi	I	CC	LC							
ONAGRACEAE	<i>Epilobium hirsutum</i> L.	Épilobe hérissé	I	CC	LC							
EQUISETACEAE	<i>Equisetum arvense</i> L.	Prêle des champs	I	CC	LC							
ASTERACEAE	<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire chanvrine	I	C	LC							
EUPHORBIACEAE	<i>Euphorbia amygdaloides</i> L.	Euphorbe des bois (s.l.)	I	AC	LC							
POACEAE	<i>Festuca arundinacea</i> Schreb.	Fétuque roseau (s.l.)	I(NC)	C	LC						ap	?
POACEAE	<i>Festuca pratensis</i> Huds.	Fétuque des prés	I	AC	LC							
POACEAE	<i>Festuca rubra</i> L.	Fétuque rouge (s.l.)	I(C)	CC	LC						p	CC
ROSACEAE	<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.	Filipendule ulmaire	I(C)	C	LC						p	R?
RHAMNACEAE	<i>Frangula alnus</i> Mill.	Bourdaïne commune	I(C)	PC	LC						p	R?
LAMIACEAE	<i>Galeopsis tetrahit</i> L.	Galéopse tétrahit	I	CC	LC							
RUBIACEAE	<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet gratteron	I	CC	LC							
RUBIACEAE	<i>Galium palustre</i> L.	Gaillet des marais (s.l.)	I	C	LC							
RUBIACEAE	<i>Galium uliginosum</i> L.	Gaillet des fanges	I	AR	NT	oui						
ROSACEAE	<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune	I(C)	CC	LC						p	R?
LAMIACEAE	<i>Glechoma hederacea</i> L.	Gléchome lierre-terrestre [	I	CC	LC							
POACEAE	<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R. Brown	Glycérie flottante	I	C	LC							
APIACEAE	<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Berce commune	I	CC	LC							
POACEAE	<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque laineuse	I	CC	LC							
CANNABACEAE	<i>Humulus lupulus</i> L.	Houblon grimpant	I(C)	C	LC						a	RR
HYPERICACEAE	<i>Hypericum tetrapterum</i> Fries	Millepertuis à quatre ailes	I	AC	LC							
ASTERACEAE	<i>Hypochaeris radicata</i> L.	Porcelle enracinée (s.l.)	I	C	LC							
IRIDACEAE	<i>Iris pseudacorus</i> L.	Iris faux-acore	I(C)	AC	LC						pj	AR?
JUNCACEAE	<i>Juncus conglomeratus</i> L.	Jonc aggloméré	I	PC	LC							
JUNCACEAE	<i>Juncus effusus</i> L.	Jonc épars	I	C	LC							

JUNCACEAE	<i>Juncus inflexus</i> L.	Jonc glauque	I	C	LC							
LAMIACEAE	<i>Lamium album</i> L.	Lamier blanc	I	CC	LC							
LAMIACEAE	<i>Lamium purpureum</i> L.	Lamier pourpre	I	CC	LC							
FABACEAE	<i>Lathyrus latifolius</i> L.	Gesse à larges feuilles	N(SC)	PC	H					j	C	
FABACEAE	<i>Lathyrus pratensis</i> L.	Gesse des prés	I	C	LC							
ASTERACEAE	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	Leucanthème commune (s.l)	I(C)	CC	LC					p	?	
SCROPHULARIACEAE	<i>Linaria vulgaris</i> Mill.	Linaire commune	I	C	LC							
POACEAE	<i>Lolium perenne</i> L.	Ivraie vivace	I(NC)	CC	LC					ap	C	
CAPRIFOLIACEAE	<i>Lonicera periclymenum</i> L.	Chèvrefeuille des bois	I	C	LC							
FABACEAE	<i>Lotus pedunculatus</i> Cav.	Lotier des fanges	I	AC	LC							
JUNCACEAE	<i>Luzula campestris</i> (L.) DC.	Luzule champêtre	I	AC	LC							
CARYOPHYLLACEAE	<i>Lychnis flos-cuculi</i> L.	Lychnide fleur-de-coucou	I	AC	LC							
LAMIACEAE	<i>Lycopus europaeus</i> L.	Lycope d'Europe	I	C	LC							
PRIMULACEAE	<i>Lysimachia nummularia</i> L.	Lysimaque nummulaire	I	C	LC							
PRIMULACEAE	<i>Lysimachia vulgaris</i> L.	Lysimaque commune	I	AC	LC							
LYTHRACEAE	<i>Lythrum salicaria</i> L.	Salicaire commune	I(C)	AC	LC					p	RR?	
ASTERACEAE	<i>Matricaria discoidea</i> DC.	Matricaire discoïde	Z	CC	ZLC							
ASTERACEAE	<i>Matricaria recutita</i> L.	Matricaire camomille	I	CC	LC							
FABACEAE	<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline	I(C)	CC	LC					a	?	
LAMIACEAE	<i>Mentha aquatica</i> L.	Menthe aquatique (s.l.)	I	C	LC							
CARYOPHYLLACEAE	<i>Myosoton aquaticum</i> (L.) Moench	Malaquie aquatique	I	AC	LC							
VITACEAE	<i>Parthenocissus quinquefolia</i> (L.) Planch.	Vigne-vierge à cinq feuilles	N	E?	H							
POLYGONACEAE	<i>Persicaria hydropiper</i> (L.) Spach	Renouée poivre-d'eau	I	C	LC							
POLYGONACEAE	<i>Persicaria lapathifolia</i> (L.) Delarbre	Renouée à feuilles de patience	I	CC	LC							
POLYGONACEAE	<i>Persicaria maculosa</i> S.F. Gray, nom. conserv. propos.	Renouée persicaire	I	CC	LC							
POACEAE	<i>Phalaris arundinacea</i> L.	Alpiste roseau	I(SC)	C{C,RR}	LC					j	AR?	
POACEAE	<i>Phleum pratense</i> L.	Fléole des prés	I(NC)	C	LC					ap	AC?	
POACEAE	<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steud.	Phragmite commun	I(C)	C	LC					p	R?	
PLANTAGINACEAE	<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	I	CC	LC							
PLANTAGINACEAE	<i>Plantago major</i> L.	Plantain à larges feuilles s.l	I	CC	LC							
POACEAE	<i>Poa annua</i> L.	Pâturin annuel	I	CC	LC							
POACEAE	<i>Poa trivialis</i> L.	Pâturin commun (s.l.)	I(NC)	CC	LC					p	?	
POLYGONACEAE	<i>Polygonum aviculare</i> L.	Renouée des oiseaux (s.l.)	I(A)	CC{CC,E}	LC							
SALICACEAE	<i>Populus nigra</i> L.	Peuplier noir	C(I?N)	R?	NE					pj	CC	
ROSACEAE	<i>Potentilla anserina</i> L.	Potentille des oies	I	CC	LC							
ROSACEAE	<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante	I	CC	LC							
LAMIACEAE	<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune	I	CC	LC							
AMYGDALACEAE	<i>Prunus avium</i> (L.) L.	Prunier merisier (s.l.)	I(NC)	C	LC					sa	AC	
AMYGDALACEAE	<i>Prunus serotina</i> Ehrh.	Prunier tardif	I(NC)	R	h					A	p	?
AMYGDALACEAE	<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunier épineux	I(NC)	CC	LC						p	AC?
ASTERACEAE	<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.	Pulicaire dysentérique	I	C	LC							
FAGACEAE	<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé	I(NC)	CC	LC					sp	PC	
RANUNCULACEAE	<i>Ranunculus aquatilis</i> L.	Renoncule aquatique	I	PC	NT	oui			X			
RANUNCULACEAE	<i>Ranunculus ficaria</i> L.	Renoncule à bulbilles (s.l.)	I	CC	LC							
RANUNCULACEAE	<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante	I	CC	LC							
RANUNCULACEAE	<i>Ranunculus sceleratus</i> L.	Renoncule scélérate	I	C	LC							
ROSACEAE	<i>Rosa arvensis</i> Huds.	Rosier des champs	I	C	LC							
ROSACEAE	<i>Rosa canina</i> L. s. str.	Rosier des chiens (s.str.)	I(C)	CC	LC					p	AC?	
ROSACEAE	<i>Rubus</i> sp.	Ronce										
POLYGONACEAE	<i>Rumex acetosa</i> L.	Patience oseille	I	C	LC							

POLYGONACEAE	<i>Rumex obtusifolius</i> L.	Patience à feuilles obtuses (s.l.)	I	CC	LC							
SALICACEAE	<i>Salix reichardtii</i> A. Kerner [<i>Salix caprea</i> L. <i>Salix cinerea</i> L	Saule de Reichardt	I	AR?	H							
SALICACEAE	<i>Salix alba</i> L.	Saule blanc	I(C)	C	LC						pj	AC?
SALICACEAE	<i>Salix caprea</i> L.	Saule marsault	I(C)	CC	LC						p	?
SALICACEAE	<i>Salix cinerea</i> L.	Saule cendré	I(C)	C	LC						p	?
CAPRIFOLIACEAE	<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir	I(NSC)	CC	LC						pj	?
SCROPHULARIACEAE	<i>Scrophularia</i> sp.	Scrofulaire										
APIACEAE	<i>Selinum carvifolia</i> (L.) L.	Sélin à feuilles de carvi	I	R	VU	oui		R	X			
ASTERACEAE	<i>Senecio aquaticus</i> Hill	Séneçon aquatique (s.l.)	I	AR	VU	oui		R	X			
ASTERACEAE	<i>Senecio erucifolius</i> L.	Séneçon à feuilles de roquette	I	AC	LC							
ASTERACEAE	<i>Senecio vulgaris</i> L.	Séneçon commun	I	CC	LC							
APIACEAE	<i>Silaum silaus</i> (L.) Schinz et Thell.	Silaüs des prés	I	PC	NT	oui	R1		X			
CARYOPHYLLACEAE	<i>Silene latifolia</i> Poiret	Silène à larges feuilles (s.l.)	I	CC	LC							
SOLANACEAE	<i>Solanum dulcamara</i> L.	Morelle douce-amère	I	C	LC							
ASTERACEAE	<i>Solidago gigantea</i> Ait.	Solidage glabre	Z(SC)	AC	ZLC					A	j	AC?
ASTERACEAE	<i>Sonchus palustris</i> L.	Laiteron des marais	I	RR	EN	oui		R	X			
MALACEAE	<i>Sorbus aucuparia</i> L.	Sorbier des oiseleurs (s.l.)	I(C)	AC	LC						j	?
LAMIACEAE	<i>Stachys sylvatica</i> L.	Épiaire des forêts	I	CC	LC							
CARYOPHYLLACEAE	<i>Stellaria alsine</i> Grimm	Stellaire des fanges	I	AC	LC							
CARYOPHYLLACEAE	<i>Stellaria graminea</i> L.	Stellaire graminée	I	C	LC							
BORAGINACEAE	<i>Symphytum officinale</i> L.	Consoude officinale (s.l.)	I	CC	LC							
ASTERACEAE	<i>Tanacetum vulgare</i> L.	Tanaisie commune	I(C)	CC	LC						pj	?
ASTERACEAE	<i>Taraxacum</i> sp.	Pissenlit sp.										
RANUNCULACEAE	<i>Thalictrum flavum</i> L.	Pigamon jaune	I	AR	NT	oui	R1		X			
FABACEAE	<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés	I(NC)	CC	LC						afp	C?
FABACEAE	<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle rampant	I(NC)	CC	LC						afp	C
ULMACEAE	<i>Ulmus minor</i> Mill.	Orme champêtre	I(NC)	CC	LC						p	?
URTICACEAE	<i>Urtica dioica</i> L.	Ortie dioïque	I	CC	LC							
VALERIANACEAE	<i>Valeriana repens</i> Host	Valériane rampante	I	C	LC							
SCROPHULARIACEAE	<i>Veronica persica</i> Poiret	Véronique de Perse	I	CC	LC							
FABACEAE	<i>Vicia cracca</i> L.	Vesce à épis	I	C	LC							
FABACEAE	<i>Vicia hirsuta</i> (L.) S.F. Gray	Vesce hérissée	I	C	LC							
FABACEAE	<i>Vicia sativa</i> L.	Vesce cultivée (s.l.)	I(SAC)	CC	LC						a	R

ANNEXE 3: LISTE DES ESPECES D'OISEAUX RECENSEES SUR LE SECTEUR D'ETUDE (ALFA, 2010)

FAMILLE	GENRE	ESPECE	Nom Français	Directive Oiseaux	Liste rouge Nationale des oiseaux nicheurs	Liste rouge Nationale des oiseaux hivernants	Liste rouge Régionale des oiseaux nicheurs	Liste des espèces déterminantes pour la modernisation des ZNIEFF	Protection nationale	Réglementation Chasse	Berne	Bonn	Washington
Accipitridés	<i>Accipiter</i>	<i>nissus</i>	Epervier d'Europe						No.1 / 4b		B2	b2	W2, C1
Phasianidés	<i>Phasianus</i>	<i>colchicus</i>	Faisan de Colchide	OII/1, OIII/1						Ch	B3		
Rallidés	<i>Gallinula</i>	<i>chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau	OII/2						Ch	B3		
Picidés	<i>Picus</i>	<i>viridis</i>	Pic vert				En déclin		No.1		B2		
Hirundinidés	<i>Hirundo</i>	<i>rustica</i>	Hirondelle rustique				En déclin		No.1		B2		
Hirundinidés	<i>Delichon</i>	<i>urbica</i>	Hirondelle de fenêtre						No.1		B2		
Turdidés	<i>Erithacus</i>	<i>rubecula</i>	Rougegorge familier						No.1		B2		
Turdidés	<i>Luscinia</i>	<i>megarhynchos</i>	Rosignol philomèle						No.1		B2		
Turdidés	<i>Turdus</i>	<i>merula</i>	Merle noir	OII/2						Ch	B3		
Turdidés	<i>Turdus</i>	<i>philomelos</i>	Grive musicienne	OII/2						Ch	B3		
Sylviidés	<i>Locustella</i>	<i>naevia</i>	Locustelle tachetée						No.1		B2		
Sylviidés	<i>Hippolais</i>	<i>polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte						No.1		B2		
Sylviidés	<i>Sylvia</i>	<i>communis</i>	Fauvette grisette		NT				No.1		B2		
Sylviidés	<i>Sylvia</i>	<i>atricapilla</i>	Fauvette à tête noire						No.1		B2		
Sylviidés	<i>Phylloscopus</i>	<i>collybita</i>	Pouillot véloce						No.1		B2		
Sylviidés	<i>Phylloscopus</i>	<i>trochilus</i>	Pouillot fitis		NT				No.1		B2		
Troglodytidés	<i>Troglodytes</i>	<i>troglodytes</i>	Troglodyte mignon						No.1		B2		
Corvidés	<i>Garrulus</i>	<i>glandarius</i>	Geai des chênes	OII/2						Ch, Nu			
Corvidés	<i>Pica</i>	<i>pica</i>	Pie bavarde	OII/2						Ch, Nu			
Prunellidés	<i>Prunella</i>	<i>modularis</i>	Accenteur mouchet						No.1		B2		
Emberizidés	<i>Emberiza</i>	<i>citrinella</i>	Bruant jaune		NT		En déclin		No.1		B2		
Corvidés	<i>Corvus</i>	<i>corone corone</i>	Corneille noire	OII/2						Ch, Nu			

ANNEXE 4

LISTE DES ESPECES D'AMPHIBIENS RECENSEES SUR LE SECTEUR D'ETUDE (ALFA, 2010)

Famille	Genre	Espèce	Nom français	Directive Habitats	Espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF	Protection nationale	Berne	Bonn	Wash.	Liste rouge Française
Salamandridés	<i>Lissotriton</i>	<i>helveticus</i>	Triton palmé			Nar. 1	B3			LC (2008)
Salamandridés	<i>Lissotriton</i>	<i>vulgaris</i>	Triton ponctué			Nar. 1	B3			LC (2008)
Bufonidés	<i>Bufo</i>	<i>bufo</i>	Crapaud commun			Nar. 1	B3			LC (2008)
Ranidés	<i>Rana</i>	<i>temporaria</i>	Grenouille rousse	An5		Nar.3/4 ; gr	B3			LC (2008)

LISTE DES ESPECES D'ODONATES RECENSEES SUR LE SECTEUR D'ETUDE (ALFA, 2010)

Nom scientifique	Nom commun
<i>Anax imperator</i>	L'Anax empereur
<i>Orthetrum cancellatum</i>	L'Orthétrum réticulé

LISTE DES ESPECES D'ORTHOPTERES RECENSEES SUR LE SECTEUR D'ETUDE (ALFA, 2010)

Nom scientifique	Nom commun
<i>Chortippus parallelus</i>	Criquet des pâtures
<i>Cf Metrioptera roeselii</i>	Cf Decticelle bariolée
<i>Pholidoptera griseoptera</i>	Decticelle cendrée
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte

Espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF

LISTE DES ESPECES DE LEPIDOPTERES RECENSEES SUR LE SECTEUR D'ETUDE (ALFA, 2010)

Nom scientifique	Nom commun
<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue
<i>Anthocaris cardamines</i>	Aurore
<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des nerpruns
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron
<i>Inachis io</i>	Paon du jour
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis
<i>Pieris brassicae</i>	Pieride du chou
<i>Pieris napi</i>	Piérade du navet
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain

Espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF

LISTE DES ESPECES DE MAMMIFERES RECENSEES SUR LE SECTEUR D'ETUDE (ALFA, 2010)

Nom scientifique	Nom commun
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier

Etude réalisée avec le soutien financier de :

